Nations Unies S/PV.5110 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

511e séance

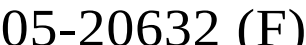
Mercredi 12 janvier 2005, à 15 heures
New York

Président :	M. Bielsa	(Argentine)
Membres :	Algérie	Mme Baaziz
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Wu Zhiwu
	Danemark	Mme Løj
	États-Unis d'Amérique	Mme Patterson
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Duclos
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Haneda
	Philippines	M. Cato
	République-Unie de Tanzanie	M. Manongi
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Johnston

Ordre du jour

La question concernant Haïti

05-20632 (F)



La séance reprend à 15 h 10.

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant d'El Salvador une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, Mme Gallardo (El Salvador) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à la pratique établie, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire Mme Carol Bellamy, Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

Il en est ainsi décidé.

J'invite Mme Bellamy à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Bellamy (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord remercier la présidence argentine de nous avoir donné l'occasion de prendre la parole devant le Conseil de sécurité dans le cadre d'un débat public sur Haïti.

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) note avec satisfaction l'intérêt continu de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour la dimension humaine de la consolidation de la paix et de la sécurité en Haïti. Notre équipe sur le terrain a pu constater de nombreux exemples d'engagement personnel de la part des contingents en faveur du bien-être des enfants, que ce soit à Gonaïves ou ailleurs dans le pays.

Je voudrais également saisir cette occasion pour reconnaître le rôle directeur important du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Juan Gabriel Valdés.

J'ai été invitée aujourd'hui à faire connaître notre perspective sur la situation des enfants haïtiens qui, comme le Conseil le sait sans doute, représentent près de la moitié de la population du pays. En Haïti, un enfant de moins de 5 ans meurt avec chaque heure qui passe. Chaque jour, une mère meurt en couches. Quatre enfants sur 10 ne sont pas scolarisés. Un sur quatre souffre de sous-alimentation chronique, sa croissance retardée pour toujours. Comment pouvons-nous assurer leur enfance aux enfants haïtiens? Comment pouvons-nous consolider la paix et la sécurité et l'avenir de ce pays sans garantir la survie de ses enfants?

Le processus de paix actuellement en cours en Haïti est le troisième en 15 ans. Imaginez le résultat si nous avions investi bien davantage dans les enfants il y a 15 ans. Visons juste cette fois-ci, et reconnaissons qu'un investissement dans les enfants est la meilleure fondation à partir de laquelle on pourra édifier une nation forte et pacifique.

Haïti n'a jamais eu un enseignement gratuit et universel, un des facteurs fondamentaux de la consolidation de la paix, de la réconciliation et du développement à long terme. L'éducation a pour effet non seulement de protéger les enfants, mais aussi de leur donner un objectif et le sentiment qu'un avenir meilleur les attend. Elle les aide à devenir des citoyens responsables qui peuvent apporter leur contribution au développement d'Haïti. Bref, l'éducation les fait sortir du cercle vicieux et néfaste de la pauvreté et la violence. Elle leur donne de l'espoir.

J'ai toutefois de bonnes nouvelles à annoncer. Sous l'égide du Gouvernement de transition, l'éducation se transforme en un secteur plus dynamique en Haïti, bénéficiant de l'appui actif de la communauté des donateurs. Il est également encourageant de constater que le secteur de l'enseignement privé, qui représente 85 % de l'ensemble, est désormais mieux intégré dans le système éducatif national.

Une approche vraiment globale et intégrée exige des éléments essentiels tels que la vaccination, l'accès à une eau salubre et à une hygiène décente, une bonne santé, des soins et une protection contre les sévices. Les enfants qui ont connu ce qu'aucun enfant ne devrait jamais avoir à subir ont besoin d'une aide affective psychosociale. De concert avec de nombreux partenaires de l'ONU et extérieurs à l'ONU, nous appuyons avec force les actions menées dans ces domaines.

Les donateurs traditionnels, les institutions financières internationales et les pays de la région

tiennent les engagements qu'ils ont pris il y a environ six mois à Washington. À notre avis, après l'année difficile qu'a été 2004, Haïti est désormais à un tournant décisif. Il y a des signes positifs de progrès, mais les enfants font encore face à de grandes difficultés. Par exemple, nous sommes de plus en plus préoccupés par les milliers d'enfants en Haïti qui vivent aujourd'hui dans la rue, effectuant souvent des travaux domestiques dans des conditions proches de l'esclavage, faisant l'objet d'un trafic ou subissant d'autres formes d'exploitation. Un grand nombre d'entre eux ont été recrutés dans des gangs. Leur enfance leur a littéralement été volée.

Il est de notre responsabilité à tous – adultes, décideurs et dirigeants – d'aider à mettre fin au cycle de la violence en Haïti et de mieux protéger les enfants contre les sévices. J'aimerais donc lancer un appel spécial au Conseil et à la MINUSTAH. Dans des bidonvilles comme Cité Soleil et dans des zones urbaines très pauvres – autour de Gonaïves par exemple – les enfants sont tenus en otage sous le joug brutal et criminel de gangs locaux. Aujourd'hui, les enfants de ces quartiers se voient refuser leurs droits fondamentaux. Je supplie le Conseil de les aider. J'exhorte la Mission à continuer à assurer la sécurité des zones urbaines comme Cité Soleil afin de garantir un certain degré de normalité et de permettre aux institutions haïtiennes, aux organismes de l'ONU et aux organisations non gouvernementales de faire leur travail sans entrave.

Enfin, l'UNICEF appelle tous les acteurs à intensifier leur appui aux enfants haïtiens. Nous avons tous la responsabilité de soulager leurs souffrances. Investir maintenant dans la survie, l'éducation et la protection des enfants, c'est effectivement investir dans l'avenir d'Haïti.

M. Dolgov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes heureux de vous souhaiter la bienvenue, Monsieur le Président, à la présidence du Conseil. Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Juan Gabriel Valdés, de son exposé très fourni sur l'évolution de la situation en Haïti et sur les activités de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Nous nous félicitons des efforts et du travail d'ensemble de la Mission qu'il dirige dans l'exécution de cet important mandat.

La Russie a toujours appuyé les efforts déployés par le Gouvernement de transition d'Haïti pour mettre fin à la violence perpétrée par des gangs armés illégaux. Nous pensons qu'une solution globale et efficace à ce problème sera avancée par la création rapide d'une commission nationale de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

Nous nous félicitons des efforts faits par la MINUSTAH pour aider le Gouvernement de transition à rétablir l'ordre et à entamer une concertation nationale globale et un processus de réconciliation nationale ouvert à toutes les forces politiques haïtiennes. Il est important de continuer les efforts dans ces domaines.

Les autorités haïtiennes, en collaboration avec la MINUSTAH et l'Organisation des États américains, doivent prendre immédiatement les mesures nécessaires pour préparer la tenue d'élections libres et régulières en 2005. Nous nous félicitons que le travail dans ce sens ait déjà commencé, et il doit se poursuivre.

Le rétablissement de la légalité doit continuer dans le pays en tenant dûment compte de l'état de droit. Nous appelons tous les partis haïtiens à respecter scrupuleusement les droits de l'homme et à se retenir de recourir à la violence pour parvenir à leurs objectifs politiques. Nous prenons note des mesures prises par le Gouvernement de transition pour libérer les personnes injustement détenues. Nous espérons que les personnes n'ayant pas fait l'objet d'une inculpation seront rapidement remises en liberté et que celles qui ont vraiment enfreint la loi seront traduites en justice.

Il importe de développer l'assistance économique, financière et technique coordonnée et à long terme que les institutions spécialisées du système des Nations Unies, les institutions financières, les organisations régionales et les pays donateurs auront à fournir à Haïti. Une priorité se dégage clairement à cet égard, à savoir verser immédiatement à Haïti les fonds annoncés à la Conférence internationale des donateurs qui s'est tenue en juillet 2004.

Nous prévoyons que l'élargissement des contingents des composantes militaire et de police de la MINUSTAH sera accéléré de sorte à porter le nombre d'effectifs au maximum autorisé par le Conseil de sécurité. Je voudrais saisir cette occasion pour informer le Conseil de la décision prise par la Russie

de fournir à la MINUSTAH une équipe d'agents de la police civile.

La difficulté pour le peuple haïtien et la communauté internationale sera de prendre en compte les leçons du passé et de prévenir la résurgence de l'instabilité en Haïti, qui annulerait les nombreuses années de ce qui a franchement été un effort conjoint coûteux pour que le pays retrouve une vie normale.

Mme Løj (Danemark) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter officiellement l'Argentine de son admission au Conseil de sécurité et de son accession à la présidence du Conseil. Nous sommes très honorés de vous voir, Monsieur le Ministre des affaires étrangères de l'Argentine, présider la séance d'aujourd'hui, montrant ainsi clairement l'importance que votre pays accorde à la recherche d'une solution pacifique et durable à la situation en Haïti. Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Valdés de son exposé très complet. Le Danemark appuie pleinement le travail qu'il accomplit en tant que Représentant spécial du Secrétaire général et en tant que chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Mon gouvernement demande instamment à toutes les parties impliquées – aux niveaux national, régional et international – d'appuyer l'action des Nations Unies en Haïti.

Le Danemark s'associe pleinement à la déclaration que l'Ambassadeur du Luxembourg fera sous peu au nom de l'Union européenne (UE).

Monsieur le Président, un environnement sûr est une condition préalable à un processus politique viable et au développement à long terme en Haïti. La fréquence des actes violents nous rappelle l'urgence qu'il y a à stabiliser la situation encore très instable en matière de sécurité. À cet égard, nous demandons instamment à tous les Haïtiens de s'abstenir de recourir à toute forme de violence pour parvenir à leurs objectifs politiques.

Le Danemark se félicite du déploiement récent d'unités militaires et de police civile supplémentaires au sein de la MINUSTAH. Nous aimerions saisir cette occasion pour remercier les nombreux fournisseurs de contingents. Nous sommes encouragés d'apprendre que la situation en matière de sécurité s'est améliorée fin 2004 et aimerions voir la MINUSTAH et la Police nationale haïtienne faire davantage pour stabiliser la situation dans toutes les régions du pays. À cet égard, mon gouvernement tient à souligner l'importance qu'il accorde au respect de tous les droits de l'homme.

Le niveau de violence actuel souligne la nécessité de débarrasser les rues d'Haïti de toutes les armes illicites. Avec l'aide de la MINUSTAH, le Gouvernement de transition devrait entreprendre un processus global de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) réalisé au niveau local. À cet égard, le Danemark demande instamment au Gouvernement de transition de créer sans tarder la Commission nationale de DDR.

Haïti a le plus grand besoin d'un processus de réconciliation nationale. Bien que l'ONU et les partenaires régionaux puissent jouer un rôle important et positif dans ce processus, l'initiative doit provenir de la société haïtienne elle-même et doit reposer sur le dialogue politique national le plus large possible.

Le Gouvernement de transition devrait prendre la direction du processus de réconciliation nationale. Nous lui demandons donc de continuer de rechercher les moyens de créer un processus inclusif qui encourage tous les segments de la société haïtienne à y participer. Ce processus doit être lancé avant la tenue des élections prévues dans le courant de l'année.

Dans 10 mois seulement, des élections locales, parlementaires et présidentielles auront lieu en Haïti. Nous saluons l'accord signé récemment entre la MINUSTAH, le Gouvernement de transition, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Conseil électoral provisoire sur l'organisation des élections. Le Danemark demande instamment à toutes les parties concernées de poursuivre toutes les préparations nécessaires pour assurer la tenue d'élections réellement libres et équitables débouchant sur le transfert des pouvoirs à un gouvernement élu.

La pauvreté, les inégalités extrêmes et la corruption publique ont alimenté des régimes autoritaires et la violence pendant des décennies. Le peuple haïtien aspire à un développement économique et social durable et équitable. Le pays a clairement besoin à la fois de programmes de développement à long terme et de projets à effet rapide. D'importants fonds ont été annoncés à la Conférence internationale des donateurs pour Haïti l'été dernier, au cours de laquelle l'UE est apparue comme le donateur le plus important. Malheureusement, seule une maigre partie de l'aide annoncée à la Conférence a été versée jusqu'à présent. Mon gouvernement demande instamment aux

institutions financières, aux organisations internationales et aux pays donateurs d'accélérer le versement des fonds annoncés. À cet égard, nous nous félicitons de ce que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international aient récemment dégagé des fonds.

Le problème provient, en partie, de la lenteur de l'administration haïtienne. L'incapacité administrative et l'insuffisance des ressources dont disposent le Gouvernement de transition et les institutions étatiques empêchent les projets de développement d'être dûment préparés et mis en oeuvre. Les donateurs devraient donc accorder une attention toute particulière au besoin urgent de renforcer les capacités du Gouvernement de transition, un préalable à une coopération en faveur du développement efficace.

Pour le peuple haïtien, l'an dernier était censé être une année de fête marquant le bicentenaire de sa victoire sur l'esclavage et la colonisation. Malheureusement, cela n'a pas été le cas. Les Haïtiens, au contraire, se sont retrouvés pris dans ce tumulte politique violent qui règne en Haïti depuis trop longtemps. Il est essentiel que, cette fois, la communauté internationale tienne sa promesse et aide le peuple haïtien à jeter les bases d'un climat sûr et d'un développement économique et social fondé sur les principes démocratiques, la primauté du droit, la bonne gouvernance et le respect de tous les droits de l'homme. Le peuple haïtien a besoin que cela se fasse; il le mérite et l'espère.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie la représentante du Danemark des paroles aimables qu'elle a adressées à mon pays.

M. Adechi (Bénin) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, et vous féliciter pour l'initiative très opportune que vous avez prise d'organiser un débat sur la situation en Haïti. Je me félicite également de la présence parmi nous de l'Ambassadeur Valdés, à qui je suis particulièrement reconnaissant d'avoir actualisé nos connaissances sur la situation en Haïti. Nous saisissons également l'occasion pour dire à l'Ambassadeur Valdés notre appréciation pour le travail qu'il accomplit sur le terrain.

Son exposé montre bien qu'Haïti est confronté aux défis majeurs suivants : la réussite du processus de transition politique engagé depuis un an, l'assainissement de la situation sécuritaire, la relance de l'économie haïtienne à court et moyen termes et la promotion d'un développement durable.

La crise politique qui secoue Haïti a des racines profondes dans la société haïtienne. Il importe que les Haïtiens et la communauté internationale se rendent à l'évidence que la paix ne sera durable à Haïti si elle ne repose sur le consensus national forgé avec la participation de tous les fils du pays.

De ce point de vue, il est important que le Gouvernement de transition et les diverses institutions en place s'emploient quotidiennement, dans leurs prises de position ainsi que dans leurs initiatives, à favoriser l'émergence d'une ambiance qui inspire le rassemblement et remet en confiance tous ceux qui craignent pour leur avenir en raison de leurs sympathies ou appartenances politiques. Il faut oeuvrer sans relâche à la réconciliation nationale et à l'inclusivité chaque fois que cela est possible.

Dans quelques mois, le pays s'engagera dans l'organisation des élections législatives et présidentielles, dernière étape avant son retour définitif dans la grande famille des démocraties du monde. L'histoire récente du pays nous incite à exhorter une fois encore l'ensemble de la classe politique haïtienne à faire les concessions nécessaires pour faciliter la mise en place des institutions devant favoriser un retour de la paix et de la stabilité dans le pays après la tenue des élections. Le Gouvernement de transition ne devrait donc ménager aucun effort pour intégrer dans le jeu politique toutes les formations de la scène haïtienne, pourvu qu'elles rejettent le recours à la force.

Le second défi majeur est celui de l'assainissement de la situation en matière de sécurité. La situation demeure très préoccupante sur ce registre au regard des exactions imputées aux bandes armées qui font la loi dans les bidonvilles et les marchés. Il importe que la communauté internationale s'emploie à assurer une meilleure protection des droits de l'homme et des droits du citoyen à Haïti.

Maintenant que la MINUSTAH a réuni des forces suffisantes lui permettant d'être pleinement opérationnelle, elle devrait s'attaquer au problème de l'insécurité avec toute la fermeté requise. Nous nous félicitons des récents succès qu'elle a obtenus dans ce domaine. Nous pensons que la MINUSTAH peut jouer un rôle actif pour aider le Gouvernement de transition à conduire les réformes importantes et indispensables

engagées dans le domaine de la sécurité, comme son mandat l'y autorise. De ce point de vue, la reconstitution de la police haïtienne et la reconstitution d'une armée républicaine revêtent une importance cardinale.

La MINUSTAH devra désormais multiplier les actions énergiques et vigoureuses, en liaison avec la Police nationale haïtienne, afin de décourager définitivement les groupes armés illégaux qui continuent de privilégier à l'appui de leurs revendications le langage des armes à celui du dialogue.

Un constat saute aux yeux à l'analyse des sources de la violence à Haïti : c'est que la violence politique et la violence criminelle s'alimentent mutuellement. Pour les éliminer, il urge de mettre en oeuvre de façon conséquente un programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion sociale, à concevoir dans une approche intégrée des problèmes du pays.

Il s'agit de lier le désarmement rémunéré et la renonciation à la violence à l'intégration des personnes concernées dans un programme associant l'insertion professionnelle à la réhabilitation, par des activités de promotion de la culture de la non-violence et de la paix; telles que préconisées par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Une telle approche ne pourrait cependant donner des résultats concrets que si les Haïtiens eux-mêmes croient à la paix, érigent la paix en culture, et privilégient l'objectif du relèvement économique et du développement social.

Il est urgent que le Gouvernement de transition haïtien accélère à présent le processus de mise en place de la Commission nationale de désarmement et s'attelle à mobiliser les ressources octroyées au pays lors de la conférence internationale des donateurs tenue à Washington en juillet 2004, pour financer l'exécution du programme de création de 30 000 emplois dans les travaux publics et la protection de l'environnement. Dans ce domaine, la clef du succès réside dans l'appui aux petites et moyennes entreprises.

C'est dire qu'une approche stratégique bien pensée peut aider à assurer une jonction rationnelle entre l'assistance à la stabilisation et au maintien de la paix, d'une part, et la consolidation de la paix et la promotion du développement durable d'autre part, en favorisant dès à présent l'amorce des mutations sociales et les réformes nécessaires. En cela se situe le second défi auquel Haïti est confronté.

À cet égard, nous pensons que la MINUSTAH pourrait exercer pleinement le mandat complexe qui lui est confié pour atteindre des résultats palpables, à la mesure des investissements multiples, humains, financiers et matériels consentis ces derniers mois par le gouvernement de transition et la communauté internationale dans le sens d'une responsabilité collective pour l'avenir d'Haïti.

Il s'agit de remettre en perspective l'avenir du pays en profitant de l'élan de solidarité sans précédent manifesté depuis lors par l'ensemble des pays de la région pour aider au redressement d'Haïti. Il est également d'une importance capitale pour Haïti de retrouver sa place au sein de sa famille naturelle, la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Nous exhortons les États membres de cette entité à surmonter leurs dissensions internes qui retardent encore leur unité d'action vis-à-vis de ce pays frère, dont les populations payent depuis plusieurs décennies un lourd tribut à la pauvreté et à la violence politique.

Enfin, nous nous félicitons de la mise en place et du démarrage des travaux du Groupe consultatif ad hoc su Haïti du Conseil économique et social. La création de ce groupe consultatif constitue une preuve supplémentaire de la mobilisation de la communauté internationale en faveur d'Haïti. Nous saluons également les initiatives tendant à favoriser une meilleure contribution de la diaspora haïtienne à la reconstruction du pays.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des relations extérieures, du commerce international et des cultes de l'Argentine. En disant cela, j'ai un peu l'impression que je suis en train d'annoncer à tous que c'est aujourd'hui mon anniversaire et que j'attends des cadeaux. Mais enfin, c'est ainsi que fonctionne ce système.

En ma qualité de Ministre des relations extérieures de la République argentine, c'est un privilège que d'intervenir devant le Conseil de sécurité de l'ONU. Mon pays éprouve respect et amitié pour le peuple haïtien, mais il lui est aussi reconnaissant. Le 9 juin 1956, l'Argentine subissait un coup d'État. Sept rebelles qui luttaient pour rétablir l'ordre constitutionnel trouvèrent refuge à l'Ambassade d'Haïti à Buenos Aires. L'Ambassadeur haïtien, Jean

Brierre, s'opposa à ce que ses invités soient enlevés et fusillés, avec des paroles dont les Argentins se souviennent encore aujourd'hui :

> « Ce n'est pas parce qu'Haïti est un petit pays qu'il va permettre un semblable affront. Au contraire, les petits pays doivent être scrupuleusement respectés précisément parce qu'ils sont petits, pour que le droit soit un impératif moral et ne repose pas sur la force.»

Enfin, mon pays ressent aussi de la compassion pour le peuple haïtien, dans le sens étymologique du verbe « compatir », qui est de ressentir la détresse d'autrui et d'avoir le désir de la partager.

Il y a déjà plus d'une décennie, la communauté internationale s'est rendu compte qu'il était nécessaire d'aider Haïti à sortir du cercle vicieux de la pauvreté, de l'autoritarisme, de la violence et de la désolation. L'Argentine présidant le Conseil de sécurité durant ce mois de janvier 2005, nous avons proposé de tenir ce débat public sur Haïti, dans le but de trouver des solutions réalistes et pérennes. L'Organisation des Nations Unies a créé la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), à la tête de laquelle se trouve un talentueux ami de mon pays, l'Ambassadeur chilien Juan Gabriel Valdés, à qui nous rendons hommage pour le travail de titan qu'il accomplit. Bien que la MINUSTAH regroupe du personnel civil et militaire du monde entier, il s'agit d'une opération où, pour la première fois, un grand nombre d'États américains ont décidé d'agir conjointement : nous considérons la MINUSTAH comme « notre » mission.

La présence régionale en Haïti nous fait participer à la recherche d'une solution multiforme, qui puisse se maintenir dans la durée. Dans ce contexte, mon pays tente de mettre en place différentes voies de coopération. Et, toujours dans la limite de nos possibilités, l'Argentine examine actuellement la possibilité pour Haïti d'exporter ses produits vers le marché argentin, dans le but de faciliter l'entrée et la commercialisation de produits haïtiens dans notre pays.

Dans le domaine des droits de l'homme, qui constitue l'un des piliers de notre politique extérieure, mon pays appuie les efforts du Gouvernement de transition et l'invite instamment à redoubler d'attention afin qu'aucune violation des droits fondamentaux des Haïtiens n'ait lieu.

Sur le plan humanitaire, notre pays a également voulu être présent en Haïti. Le Président Kirchner a demandé aux Casques blancs de participer à l'assistance humanitaire. La solidarité est une excellente thérapie pour de nombreux travers mentaux, comme l'arrogance, le désespoir, l'indifférence et l'égotisme.

En ce qui concerne le redressement des institutions, l'Argentine a offert une assistance technique pour aider le Gouvernement de transition dans ses efforts pour organiser, superviser et conduire des élections libres et équitables le plus rapidement possible. Pour que le processus électoral réussisse, il est indispensable d'entamer un dialogue ouvert avec toutes les forces politiques locales, à la seule condition qu'elles rejettent explicitement le recours à la violence. Cela vaut pour les dirigeants du Fanmi Lavalas qui auront accepté le processus démocratique et rejeté la violence.

Si être présent aujourd'hui en Haïti est une obligation morale, la communauté internationale doit accorder toute l'assistance nécessaire et coopérer au bon fonctionnement d'un appareil d'État haïtien qui soit en mesure de répondre aux besoins fondamentaux de ses habitants. La reconstruction de l'économie haïtienne, avec la restauration des institutions démocratiques et la préservation d'un environnement sûr reposant sur le respect de la loi, est essentielle.

La Conférence internationale des donateurs qui s'est tenue à Washington constitue une nouvelle source de promesses et d'espoir pour Haïti, et nous espérons qu'elle se traduira en actes. Il sera nécessaire d'identifier des projets relatifs aux infrastructures ainsi que des mécanismes de coopération novateurs qui favoriseront la reconstruction économique. Les donateurs doivent s'efforcer au maximum d'honorer les engagements qu'ils ont pris.

Nous espérons également que le programme de travail élaboré par l'Organisation des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement constituera un cadre d'action, grâce auquel, avec les autorités haïtiennes, nous pourrons commencer à inverser la tendance. Aux projets qui ne disposent pas encore de toutes les compétences techniques nécessaires, la région fournit ses techniciens les plus expérimentés, qui viennent ainsi

prêter main forte aux projets déjà en cours de réalisation.

Parfois, en parlant de manière trop franche, l'on peut donner à son auditoire l'impression que l'on n'a pas été totalement sincère. Cela ne m'a pas empêché d'essayer de m'exprimer à la fois en toute franchise et en toute sincérité. Mon pays renouvelle sa détermination à œuvrer en faveur du développement, de l'entente pacifique et de la justice sociale en Haïti. J'espère que l'effort conjoint, dont nous débattons ici, éclairera la voie permettant de surmonter les obstacles et l'injustice en Haïti, ce pays des Caraïbes tant aimé.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant du Pérou.

M. Balarezo (Pérou) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, je voudrais féliciter l'Argentine du leadership dont elle fait preuve à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci et la féliciter également d'avoir pris la présente initiative qui nous permet de débattre, de manière opportune, d'une des questions les plus importantes, qui constitue l'une des crises complexes auxquelles notre région est confrontée. Je voudrais également saluer la présence de Juan Gabriel Valdés, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), dont l'exposé nous a permis, fort à propos, de prendre connaissance plus en détail des progrès qui ont été accomplis.

Comme nos chefs de l'État l'ont réitéré lors du Sommet du Groupe de Rio en novembre dernier, la stabilisation, la reconstruction et le développement d'Haïti représentent des priorités régionales. C'est pourquoi nous nous saluons la ferme réaction des pays de la région en appui à Haïti, ce qui, dans le cas concret du Pérou, s'est traduit par le déploiement d'un contingent militaire à la MINUSTAH.

Mais les crises complexes à l'image de celle qui sévit en Haïti mettent également en évidence les nouveaux défis auxquels l'Organisation des Nations Unies est confrontée en matière de sécurité internationale. Notre attachement à la paix et à la sécurité internationales est donc régional, mais aussi universel. C'est pourquoi le Pérou participe à cinq opérations de maintien de la paix en Afrique et à Chypre.

De l'avis du Pérou, le rétablissement du contrôle du Gouvernement de transition sur l'ordre civil dans l'ensemble du pays est un élément fondamental pour la stabilité en Haïti. Rien n'est plus important que cet aspect. Toutefois, dans le cas d'Haïti, l'insécurité créée par la persistance de groupes armés illégaux exige un effort politique particulier dans lequel personne n'est exclu. Nous constatons que la consolidation d'un climat de sécurité durable exige une action simultanée sur divers fronts, en particulier le développement politique, institutionnel et social du pays.

Nous devons appuyer de manière résolue les efforts de reconstruction des capacités nationales afin de renforcer la primauté du droit et l'exercice des droits civils et de permettre à la population de surmonter la pauvreté. Le Pérou accorde une attention particulière à l'élaboration et à l'application du calendrier électoral prévu cette année en Haïti. Il faut aussi pouvoir compter sur un pouvoir judiciaire transparent, solide et indépendant. Un tel système permettra de respecter pleinement les droits de l'homme et de combattre avec fermeté l'impunité et la corruption. Il est primordial de renforcer le système judiciaire.

Le développement politique et institutionnel d'Haïti est intimement lié à son développement économique et social. Il est donc impératif d'adopter une stratégie globale et à long terme qui tienne compte des défis auxquels le pays est confronté. De l'avis du Pérou, la communauté internationale doit fermement s'engager en faveur de la reconstruction et du développement d'Haïti.

Certes, le Gouvernement haïtien a la responsabilité principale d'entreprendre les efforts nationaux nécessaires pour jeter les bases d'une croissance soutenue et d'un recul de la pauvreté. Mais le fait est qu'Haïti ne dispose pas des ressources nécessaires pour relever, à elle seule, le grand défi du développement. Haïti a besoin de la coopération internationale sous la forme d'une assistance financière et technique. Il est donc capital que la MINUSTAH accorde une importance suffisante non seulement à l'aspect humanitaire mais également et avant tout à la question du développement à long terme. Dans cet effort, Haïti a besoin de l'appui inébranlable des l'Organisation des Nations Unies, de la communauté des donateurs et des institutions financières internationales.

Sur une courte période, la MINUSTAH, grâce aux pays fournisseurs de contingents, aux responsables de la Mission et au Conseil de sécurité, a enregistré des progrès dans la réalisation de son mandat, notamment s'agissant de la composante civile, de la sécurité et de la préparation des prochaines élections. Mais des efforts supplémentaires sont nécessaires en termes de contribution de personnel militaire et de police, de désarmement, de stabilisation du système politique et de reconstruction d'Haïti.

C'est pourquoi nous devons continuer de fournir à la MINUSTAH tous les moyens dont elle a besoin, de sorte qu'à la fin de la mission le succès soit au rendez-vous. Un message positif pour l'avenir serait d'accorder un mandat plus long à la Mission au moment de son renouvellement. En outre, et il s'agit d'un aspect fondamental, nous devons veiller à ce que les fonds promis à Haïti soient effectivement décaissés.

Pour terminer, nous avons la possibilité de créer les conditions propices à un avenir plein de promesses en Haïti. Et, comme l'a déclaré le Ministre des relations extérieures du Chili, nous ne devons pas échouer dans cette entreprise.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne à présent la parole au représentant du Luxembourg.

M. Hoscheit (Luxembourg) : C'est un honneur pour mon pays que d'intervenir au sein de cette enceinte pour la première fois au cours de ce semestre sous votre présidence, Monsieur le Président, et ce, au nom de l'Union européenne. Les pays candidats à l'Union européenne, la Bulgarie, la Roumanie, la Croatie et la Turquie; les pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et l'ex-République yougoslave de Macédoine, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE), membres de l'Espace économique européen, l'Islande et le Liechtenstein, se rallient à cette déclaration.

L'Union européenne se félicite de l'occasion qui lui est donnée ici de se pencher sur la situation en Haïti et constate que la présence de plusieurs hauts responsables politiques témoigne de l'importance de ce débat. Elle salue par ailleurs le rapport de M. Juan Gabriel Valdés, Représentant spécial du Secrétaire général, ainsi que la décision prise à l'unanimité par le Conseil de sécurité, le 29 novembre 2004, de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) jusqu'en juin 2005, avec l'intention de le renouveler.

L'Union européenne note que l'effectif autorisé de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti est presque au complet, ce qui accroît la capacité de la Mission d'exécuter son mandat avec davantage de détermination, notamment pour ce qui est de mener des opérations conjointes avec la Police nationale haïtienne contre les groupes armés illégaux.

L'Union européenne se félicite des évolutions positives intervenues récemment sur le terrain, tout en notant que de nouvelles actions sont nécessaires en vue d'améliorer la situation générale en matière de sécurité dans le pays, qui demeure préoccupante. Dans certaines régions, le manque de sécurité reste un obstacle à une aide humanitaire efficace et à la mise en œuvre de projets.

L'Union européenne engage toutes les parties, sans exception, à s'abstenir de toute forme de comportement violent qui compromettrait encore davantage le bien-être de la population haïtienne, et à respecter l'état de droit et les droits de l'homme. Nous demandons au Gouvernement de transition de prendre les mesures nécessaires afin de mettre un terme à l'impunité.

Nous sommes fermement convaincus que la crise actuelle en Haïti ne peut être résolue que par des moyens pacifiques, via un processus constitutionnel et politique, ouvert à tous, de dialogue, de compromis et de réconciliation à l'échelle nationale, débouchant sur des élections libres et régulières à la fin de l'année et sur un transfert du pouvoir à des autorités élues. Nous encourageons fortement le Gouvernement de transition à poursuivre ses efforts à cet égard, avec l'aide de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation. Dans cette optique, il importe que toutes les forces politiques renoncent publiquement à la violence et adhèrent au processus démocratique et électoral.

L'Union européenne soutient sans réserve les ajustements que le Secrétaire général a, en novembre 2004, proposé d'apporter à la structure de la MINUSTAH, en particulier la création d'une unité de police constituée supplémentaire destinée à fournir un appui opérationnel accru à la Police nationale haïtienne, la mise en œuvre de projets à impact rapide améliorant directement la vie de la population haïtienne et le renforcement de la capacité de la MINUSTAH à mettre en œuvre des projets de

désarmement, de démobilisation et de réinsertion dans la communauté.

À cet égard, l'Union européenne encourage le Gouvernement de transition de Haïti, avec l'appui de la Mission des Nations Unies, à accorder la plus haute priorité au renforcement de ses efforts actuels visant à faire disparaître des rues toutes les armes illégales et à désarmer intégralement tous les groupes armés, afin de ne pas mettre en péril le processus de transition démocratique qui est en cours.

Avec des annonces de contributions s'élevant à 271 millions d'euros, l'Union européenne est devenue le premier bailleur de fonds à l'issue de la Conférence internationale des donateurs pour Haïti qui s'est tenue à Washington en juillet 2004. Ces annonces ne comprennent d'ailleurs pas les contributions individuelles de ses États membres. L'Union européenne fera tout ce qui est en son pouvoir pour réduire les goulets d'étranglement et décaisser ces fonds sans tarder, afin de créer de l'emploi et d'obtenir des changements rapides et visibles. Récemment, des montants de 45 millions d'euros et de 27 millions d'euros respectivement ont été approuvés pour des projets d'infrastructure et des projets de réhabilitation. Pour promouvoir l'état de droit, l'Union européenne a en outre lancé, avec le Canada, un important projet visant à réformer le système judiciaire.

L'Union européenne fournit aussi une aide financière substantielle pour l'organisation des élections. Haïti figure en outre sur la liste des priorités de l'Union européenne en matière d'observation électorale pour les élections locales, législatives et présidentielles prévues en novembre et décembre 2005. Une mission exploratoire devrait être envoyée en Haïti en juin pour étudier la faisabilité d'une mission d'observation électorale de l'Union européenne.

L'Union européenne soutient sans réserve les efforts déployés par les pays de la région ainsi que ceux consentis par des groupes régionaux tels que l'Organisation des États américains. Nous estimons que les Nations Unies devraient être présentes en Haïti aussi longtemps que nécessaire pour encourager un soutien international en faveur du développement politique, social, économique et écologique durable du pays. À cet égard, nous appuyons les activités du groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social.

Pour sa part, l'Union européenne reste déterminée à soutenir le processus politique en cours et à jouer son rôle en continuant d'apporter son concours pour soulager les souffrances de la population haïtienne au moyen d'une aide humanitaire rapide et du maintien d'une aide à long terme, en vue de contribuer à une paix et à une stabilité durables en Haïti.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Guatemala. Je lui donne la parole.

M. Briz Gutiérrez (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Avant tout, permettez-moi de saluer votre présence dans cette salle et de féliciter votre pays de commencer son mandat de membre non permanent du Conseil de sécurité à la présidence du Conseil pour ce mois ainsi que d'avoir pris l'initiative de convoquer ce débat public concernant la situation en Haïti. Le Guatemala vous souhaite une présidence aussi efficace qu'audacieuse.

De même, je souhaite remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Juan Gabriel Valdéz, de son compte rendu complet des événements récents sur le terrain, ainsi que du travail qu'il réalise à la tête de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Dès le début de la crise en Haïti, mon pays a exprimé sa solidarité avec le peuple et les autorités de ce pays. En outre, le Gouvernement guatémaltèque a formulé le vœu sincère de voir tous les secteurs politiques d'Haïti trouver le moyen de préserver la démocratie et de créer les conditions d'un développement durable du peuple haïtien. Nous savons que cela ne sera possible que si la communauté internationale encourage un effort de coopération de longue haleine, coordonné et généreux, ne s'arrêtant pas à garantir la fin de la violence et des hostilités.

Les conditions de sécurité dans le pays, la faiblesse de l'appareil judiciaire, ainsi que le problème constant de l'impunité ne sont que quelques-uns des obstacles importants auxquels se heurte aujourd'hui le peuple haïtien. C'est la raison pour laquelle il importe, de l'avis du Guatemala, que la communauté internationale et les autres organisations régionales continuent d'aider Haïti à défendre et protéger les droits fondamentaux, en particulier des femmes et des enfants, de prêter son concours aux enquêtes menées sur les sévices commis et qu'elles s'efforcent de mettre fin à l'impunité par la réforme et le renforcement des

institutions chargées de l'administration de la justice, tâche qui, nous le savons d'expérience, est loin d'être facile.

Nous voudrions également lancer un appel au Gouvernement de transition pour qu'il adopte des mesures concrètes afin de prévenir les actes de ce type par une enquête efficace lorsque ces faits sont signalés et la traduction en justice des responsables. Nous insistons une fois de plus sur la priorité à donner au respect de procédures justes et efficaces, conformes aux normes internationales, et au droit correspondant de toute personne de bénéficier des garanties prévues par la loi et d'être entendue par un tribunal compétent, indépendant et impartial, sans discrimination d'aucune sorte.

La délégation du Guatemala considère également comme un problème fondamental la situation de pauvreté extrême et le taux élevé d'analphabétisme et de dénutrition qui privent toujours les Haïtiens de leurs droits économiques, sociaux et culturels fondamentaux, tout en aggravant encore les répercussions du mépris de leurs droits civils et politiques fondamentaux.

Nous reconnaissons que c'est là un défi gigantesque pour le Gouvernement de transition, auquel nous demandons instamment de définir et d'appliquer, en collaboration avec tous les secteurs de la société et l'appui de la communauté internationale, un programme de développement qui permette de faire face aux besoins économiques et sociaux fondamentaux de la totalité des citoyens haïtiens.

De même, nous souhaitons insister sur la nécessité de tenir compte en permanence de la vulnérabilité du pays aux catastrophes naturelles, comme l'ont encore démontré les dégâts occasionnés par la tempête tropicale Jeanne qui a frappé le pays il y a quelques mois.

Dans tous ces aspects, la délégation du Guatemala estime que le groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social remis en route par une décision adoptée le 15 novembre 2004, a contribué à revitaliser les relations entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, tout en offrant une base tangible à partir de laquelle l'ONU et les institutions de Bretton Woods ont pu approfondir leur collaboration en faveur d'Haïti.

Conformément à sa politique qui est de favoriser une solution multilatérale des conflits, le Gouvernement guatémaltèque a réaffirmé son engagement et sa volonté de participer à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), créée en application de la résolution 1542 (2004) du Conseil de sécurité. Dans ce cadre, un contingent de 70 officiers de la police militaire du Guatemala constitue à l'heure actuelle notre contribution à la MINUSTAH.

Le Guatemala réaffirme son appui à la Mission de stabilisation qui œuvre inlassablement à s'acquitter de son mandat dont l'objectif est, notamment, de consolider la stabilité du pays, d'appuyer le processus constitutionnel et politique, d'aider le Gouvernement de transition à organiser les élections et d'aider les institutions haïtiennes à veiller au respect des droits de l'homme.

Il est donc important de reconnaître que la stabilisation politique d'Haïti ne se réalisera pas du simple fait d'une présence militaire. À cet égard, il est préoccupant de constater que les conditions actuelles rendent très difficile d'instaurer une réconciliation nationale solide et durable. La coordination entre les organisations régionales, les organismes, les programmes et les organisations non gouvernementales en vue d'aider le Gouvernement de transition à créer un environnement sûr et stable est donc un élément crucial permettant de tirer le plus grand profit, et de la manière la plus efficace, de tout le travail accompli sur le terrain.

Le Guatemala tient à souligner l'importance des élections qui, selon le calendrier, doivent avoir lieu en Haïti à la fin de 2005. Nous estimons qu'elles permettront de créer une plus grande stabilité pour l'avenir du pays.

Enfin, à propos de cette question et de tous les autres problèmes auxquels font face Haïti et sa population, ma délégation tient à réaffirmer son appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse à Haïti l'appui et l'assistance nécessaires pour surmonter les difficultés du passé et faire avancer le pays vers un avenir où l'état de droit, la démocratie et le respect des droits de l'homme pourront s'exercer pleinement.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Mexique. Je lui donne la parole.

M. Berruga (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord présenter tous mes vœux de

succès à l’Argentine au moment où commence son mandat au Conseil de sécurité et où elle en assume la présidence pour le mois de janvier.

La question d’Haïti revêt une grande importance pour la politique extérieure du Mexique. C’est pourquoi mon gouvernement se félicite de cette séance si opportunément convoquée par la présidence argentine, qui lui donne l’occasion de faire connaître certaines des prémisses qui sous-tendent notre politique à l’égard de ce pays des Caraïbes.

Le Mexique appuie les efforts de la communauté internationale et, en particulier ceux de notre continent, pour le rétablissement de la paix et de la sécurité en Haïti et la reconstruction des institutions démocratiques du pays. De même, nous exprimons notre ferme appui au travail accompli par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), dont la principale composante militaire et civile est d’origine latino-américaine. Le Mexique exprime en particulier son appui aux travaux du Représentant spécial pour Haïti et chef de la MINUSTAH, l’Ambassadeur Juan Gabriel Valdés.

Le Mexique estime, tout comme le Secrétaire général, M. Kofi Annan, que les engagements de la communauté internationale envers Haïti doivent être globaux et à long terme, avec l’objectif de résoudre les problèmes structurels que ce pays connaît depuis longtemps.

Nous considérons que la priorité en 2005 doit être d’encourager le dialogue politique entre tous les groupes et acteurs en Haïti, sans exclusive, afin de préparer et de tenir les élections locales et présidentielles qui doivent être participatives, représentatives et légitimes.

Parallèlement, il faut maintenir une perspective à moyen et à long termes pour la reconstruction d’institutions solides pour la société haïtienne, notamment dans les domaines suivants : administration de la justice, droits de l’homme, lutte contre la pauvreté, création d’infrastructures et mise en place de services de qualité en matière de santé, d’éducation, etc.

La participation et l’appui de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) au règlement de la crise haïtienne sont fondamentaux. C’est pourquoi les initiatives menées dans le cadre de l’ONU, de l’Organisation des États américains (OEA), d’autres groupements régionaux et d’organismes financiers internationaux doivent coordonner leurs efforts avec les pays des Caraïbes.

Le Mexique continuera d’apporter son appui aux divers mécanismes et instances qui s’occupent de la crise haïtienne, en particulier s’agissant de la reconstruction des institutions civiles du pays. Nous continuerons donc d’apporter une assistance humanitaire, comme nous l’avons fait jusqu’à présent.

Je voudrais présenter un bref récapitulatif des actions de coopération menées par le Mexique aux niveaux bilatéral et régional. En 2004, le Gouvernement mexicain a, à quatre reprises, envoyé une aide humanitaire d’urgence à Haïti. En avril, mon pays a répondu à l’appel du Président par intérim, Boniface Alexandre, et nous avons expédié 1 012 tonnes d’aide, essentiellement de la nourriture et des médicaments. Le 5 juin, nous avons envoyé 19 tonnes de vivres et de médicaments pour répondre à la crise provoquée par les fortes pluies qui ont ravagé plusieurs localités haïtiennes à la frontière avec la République dominicaine. Les 11 et 12 octobre, le Gouvernement mexicain a envoyé à Haïti deux avions Hercules C-130 de l’armée de l’air mexicaine avec 25 tonnes d’aide pour atténuer les dégâts provoqués par le passage du cyclone tropical Jeanne. Cette aide a inclus un groupe de 16 experts, des fournitures médicales, du matériel divers et des aliments. Enfin, le 17 novembre, est arrivé à Port-au-Prince un navire de la flotte mexicaine transportant du personnel médical spécialisé, ainsi que des ingénieurs civils, un hélicoptère et une ambulance. Pendant leur séjour, l’équipe de médecins et de spécialistes a procédé à de nombreuses interventions chirurgicales et a soigné plus de 1 000 personnes.

Dans le cadre régional, nous notons la coopération du Mexique en matière électorale par le biais de l’Institut électoral fédéral du Mexique. Sur demande de l’OEA, cet institut assure actuellement un appui technique à l’organisation, à l’administration et à l’élaboration du processus électoral en Haïti, prévu pour cette année même. À ce titre, du 22 au 27 novembre de l’année dernière, les membres du Conseil électoral provisoire d’Haïti ont participé, au Mexique, à l’atelier international d’administration électorale organisé avec l’appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l’OEA. Des responsables d’organismes électoraux de la République dominicaine, du Panama, d’El Salvador et du Venezuela y ont également participé. Parallèlement,

l'Institut électoral fédéral a désigné deux fonctionnaires mexicains pour qu'ils participent à la Mission spéciale de l'OEA en Haïti. Au deuxième trimestre de 2005, le Mexique versera à la Mission spéciale de l'OEA une contribution volontaire d'un montant de 20 000 dollars.

Dans le cadre de la Conférence des donateurs pour Haïti, tenue en juin dernier et organisée par la Banque interaméricaine de développement, le Mexique s'est déclaré disposé à coopérer dans les domaines technique, scientifique, éducatif et culturel en s'engageant à fournir jusqu'à 40 000 dollars de contribution, ressources qui serviront à faciliter la circulation d'experts et de techniciens entre les deux pays. Les modalités de coopération incluent une formation ou des consultations dans des domaines comme l'agriculture et l'eau potable, des stages de formation à la prévention et au contrôle du VIH/sida, une formation à la diplomatie, à l'ingénierie d'assainissement, et à la production et au contrôle de qualité des semences.

Au niveau sous-régional, le Mexique explore différents domaines de coopération au sein du Groupe de Trois qui comprend le Mexique lui-même, le Venezuela et la Colombie, ainsi qu'au sein du Groupe de Rio.

Enfin, au niveau bilatéral, en octobre dernier, des fonctionnaires mexicains, sous la direction du Vice-ministre des relations extérieures pour l'Amérique latine et les Caraïbes, ont effectué une visite de travail en Haïti afin d'évaluer des domaines possibles de coopération, et ils ont identifié les domaines suivants.

En matière de reconstruction de routes, le Mexique s'est engagé à examiner la possibilité de contribuer au financement de la reconstruction du tronçon routier reliant Saint-Marc à Gonaïves.

En matière de reboisement, le Ministère de l'environnement du Mexique et le Ministère de l'environnement d'Haïti ont signé un accord initial de coopération sur deux projets précis : la mise en valeur durable des ressources naturelles de l'écosystème aride du nord-est d'Haïti et la gestion du parc national de la Visite.

Dans le domaine de l'éducation, le Mexique a offert un ensemble de 40 bourses pour des étudiants de dernière année d'enseignement secondaire qui souhaitent étudier dans notre pays à partir de l'année scolaire 2005. De même, il a été décidé de créer une chaire Gérard Pierre Charles à l'Université d'État de Haïti en reconnaissance du travail accompli par cet intellectuel et homme politique haïtien distingué, qui a vécu plus de 20 ans au Mexique.

Ce sont les principales contributions que le Mexique a faites jusqu'à présent en faveur du rétablissement de la paix et de la stabilité en Haïti.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant du Mexique des aimables paroles qu'il a eues à mon égard.

L'orateur suivant est le représentant de la Norvège, auquel je donne la parole.

M. Frydenland (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège se félicite de cette importante occasion qui lui est donnée d'aborder la situation en Haïti et souhaiterait saisir cette occasion pour exprimer notre solidarité avec Haïti et sa population. En outre, nous voudrions exprimer notre vif appui aux efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Juan Gabriel Valdés, et par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

La situation en matière de sécurité en Haïti continue d'être un obstacle au développement démocratique et économique durable dans le pays. Haïti a désormais besoin de sécurité, d'investissements et d'aide pour jeter les fondements de la reconstruction du pays et du renforcement de l'état de droit. Dans ces efforts, il est essentiel que la communauté internationale confirme son engagement à long terme pour venir en aide à Haïti. Devant une situation aussi difficile, nous devons intensifier nos efforts et ne pas tourner ailleurs notre attention.

Il est extrêmement nécessaire de promouvoir et faciliter la réconciliation nationale dans un processus ouvert et inclusif. La formation politique est importante pour les dirigeants de l'opinion nationale et pour d'autres acteurs sociaux et politiques afin de garantir le renforcement continu de la démocratie en Haïti.

Ces six dernières années, la Norvège a contribué à faciliter le dialogue politique et à dégager un consensus. La Norvège est d'avis qu'en rapprochant les groupes politiques dans un dialogue fondé sur les valeurs et les pratiques démocratiques, on peut instaurer un climat propice au développement démocratique. La Norvège a l'intention de poursuivre

ces efforts, en coordination et coopération étroites avec l'action nationale et internationale. La Norvège se félicite également des efforts conjoints déployés en vue de préparer la tenue d'élections libres et transparentes en novembre. La Norvège soutient pleinement l'Organisation des États américains et l'aide électorale qu'elle apporte à Haïti et lui a apporté des contributions financières.

La Norvège maintient son engagement vis-à-vis d'Haïti. Nous continuerons de soutenir le processus de dialogue et de réconciliation et nous serons heureux d'agir en coordination avec d'autres dans ces efforts.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Équateur, auquel je donne la parole.

M. Gallegos Chiriboga (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je voudrais d'emblée vous féliciter très cordialement, Monsieur le Président, au nom du Gouvernement et du peuple équatoriens, pour l'élection très méritée de l'Argentine au Conseil. En ma qualité de représentant d'un ancien membre non permanent du Conseil, j'exprime la satisfaction de ma délégation de s'adresser à vous en votre qualité de Président de cet organe de l'Organisation des Nations Unies.

Je souhaite également remercier mon collègue et ami l'Ambassadeur Juan Gabriel Valdés de son exposé et de ses efforts.

Je souhaite en outre vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public très opportun afin que la communauté internationale puisse comprendre l'ampleur des problèmes qui affligent Haïti et avoir une meilleure idée de la crise qui touche cette nation caraïbe.

L'Équateur appuie pleinement les institutions démocratiques haïtiennes et réitère l'appel qui leur a été lancé ainsi qu'aux dirigeants et au peuple haïtiens – rendu public à la 4917e séance du Conseil, en février 2004, il y a presque un an – en vue d'établir des conduits pour le dialogue et l'entente démocratique qui leur permettraient de régler les problèmes actuels du pays de façon pacifique et de parvenir à une réconciliation nationale qui renforcerait l'emprise de la démocratie et appuierait les efforts du pays en vue d'améliorer la situation politique, économique et sociale dans l'intention d'assurer la prospérité et le développement durable des générations futures dans un cadre de paix, de tolérance et d'harmonie nationale.

L'Équateur est conscient des efforts que déploie Haïti en vue de stabiliser la situation, préserver l'ordre juridique et politique, protéger les droits de l'homme et prévenir une crise humanitaire, mais il pense que, dans les circonstances actuelles, la communauté internationale doit apporter une contribution plus importante et plus déterminante pour assister et renforcer les institutions de ce pays.

Toutefois, comme ma délégation l'a souligné à de nombreuses autres occasions, nous partageons pleinement la déclaration faite au nom du Groupe de Rio au sein de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation, selon laquelle la paix ne saurait durer sans développement, nous devons nous attaquer aux causes profondes des conflits, et la promotion du développement, de l'état de droit, la création de mécanismes judiciaires de transition fiables, la prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des enfants dans les conflits armés et le succès du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion sont, entre autres choses, essentiels à la consolidation des institutions démocratiques dans les pays qui sortent d'un conflit.

L'Équateur, ferme défenseur de la Charte des Nations Unies, pense que nous devons tous nous engager à consolider la paix. Conscient des responsabilités qui lui incombent, en tant que Membre de l'Organisation, de contribuer de son mieux à instaurer la paix et la sécurité dans le monde, l'Équateur a décidé de participer aux efforts en Haïti. Le 29 septembre 2004, nous avons signé un mémorandum d'accord en vue de contribuer à la constitution de forces de réserve en dépêchant dans ce pays frère des Caraïbes une compagnie de 66 ingénieurs militaires et des camions, dans le cadre d'une opération menée conjointement avec le Chili.

Dans sa résolution 1576 (2004) du 29 novembre 2004, le Conseil de sécurité a souligné que l'entreprise de réconciliation politique et de reconstruction économique demeure la clef de la stabilité et de la sécurité d'Haïti et a demandé instamment au Gouvernement de transition de poursuivre l'application du cadre de coopération intérimaire, notamment en élaborant des projets concrets de développement économique, en étroite coopération avec la communauté internationale, et avec le plein concours

de celle-ci, en particulier de l'Organisation des Nations Unies et des institutions financières internationales. Dans le même temps, le Conseil a demandé instamment aux institutions financières internationales et aux pays donateurs intéressés de décaisser sans tarder les fonds qu'ils ont annoncés à la Conférence internationale des donateurs pour Haïti, tenue à Washington les 19 et 20 juillet 2004.

Ma délégation souligne donc l'esprit de cette résolution et rappelle l'appel lancé par le Conseil de sécurité aux institutions financières internationales et aux donateurs pour qu'ils décaissent sans tarder les fonds dont ils ont fait l'annonce à Washington. Nous leur demandons cordialement de coopérer résolument en vue de régler la situation en Haïti sous tous ses aspects.

L'Équateur est prêt à affronter les défis que pose la stabilisation en Haïti et adopte une approche multidimensionnelle dans le cadre des opérations de maintien de la paix. Nous sommes prêts à contribuer à de telles opérations et à la sécurité mondiale sous les auspices des Nations Unies, mais nous avons le sentiment que la communauté internationale devrait faire preuve d'une plus grande sensibilité et d'une plus grande détermination s'agissant de faire face aux menaces qui pèsent sur les institutions démocratiques, les droits de l'homme et le développement économique en Haïti. C'est d'autant plus important que nous estimons que des pays aux maigres ressources économiques tels que l'Équateur et d'autres pays d'Amérique latine et de la région des Caraïbes ont montré qu'ils tenaient vraiment à ce que la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti soit une réussite en offrant leur aide et en fournissant du personnel militaire en signe de solidarité et de coopération avec la nation haïtienne.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne à présent la parole au représentant du Paraguay.

M. Buffa (Paraguay) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi d'emblée de féliciter le Ministre Rafael Bielsa et la République argentine pour l'initiative opportune qu'ils ont prise de convoquer un débat public sur Haïti sous la présidence argentine du Conseil de sécurité, ce mois-ci. La République du Paraguay considère qu'il est de la plus haute importance que le Conseil de sécurité fasse montre de sa disposition à faire connaître et à expliquer au plus grand nombre, les grandes questions qui intéressent tous les États Membres, notamment les questions liées à la sécurité et à la stabilisation institutionnelle de pays touchés par des conflits internes.

La création de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) en juin de l'année dernière a donné l'autorité nécessaire pour garantir une transition en bon ordre et transparente vers le redressement institutionnel et politique de la République d'Haïti, évitant ainsi les effets déstabilisateurs que la crise aurait pu avoir dans la région. Nous voudrions par conséquent remercier le Représentant spécial du Secrétaire général en Haïti, l'Ambassadeur Juan Valdés, de son rapport détaillé sur la situation qui règne actuellement dans le pays, lequel fait état de progrès notables dans le processus de normalisation des activités en Haïti.

De même, nous nous félicitons de la participation active de l'Organisation des États américains (OEA) aux côtés de l'Organisation des Nations Unies dans le processus électoral de cette année, qui est d'une importance capitale. Nous espérons donc que d'autres institutions et États apporteront résolument leurs contributions, afin d'assurer la tenue d'élections libres et transparentes, avec la participation de tous.

Les ressources humaines et financières mobilisées à ce jour pour la MINUSTAH confirment la volonté des États Membres d'appuyer résolument la coopération multilatérale pour surmonter le climat d'instabilité et de désordre qui a régné pendant la crise politique de ce pays et qui a provoqué des dégâts importants ainsi que des pertes irréparables pour le peuple haïtien. Le Paraguay participe à la Mission de stabilisation en fournissant des officiers d'état-major. Mais pour des raisons d'ordre logistique tout à fait indépendantes de notre volonté, qui reste ferme et déterminée, nous avons dû reporter à une deuxième phase le déploiement de nos effectifs militaires sur le terrain.

Par ailleurs, le Paraguay accueille avec satisfaction la mobilisation active d'un grand nombre d'États Membres d'Amérique latine et des Caraïbes, ce qui permet une réponse efficace et déterminée à une situation d'urgence humanitaire qui frappe un pays de la région. Dans l'intervalle, comme cela a été indiqué durant ce débat public, les contributions financières se font encore attendre. C'est pourquoi nous demandons aux pays donateurs et aux institutions financières d'accélérer la mise en œuvre des engagements pris lors

de la Conférence internationale des donateurs, tenue l'année dernière à Washington.

Enfin, nous souhaitons affirmer la détermination du Paraguay à continuer d'appuyer la cause et les idéaux de l'ONU, pour réaliser la stabilité durable et le développement de ses États Membres, particulièrement de ceux qui depuis trop longtemps ont vu repoussées à plus tard leurs aspirations à fournir à leurs citoyens la stabilité et l'ordre institutionnel, nécessaire pour appuyer leur droit légitime à parvenir à un développement économique et social durable.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant du Paraguay des paroles aimables qu'il a adressées à mon pays.

Je donne la parole au représentant du Canada.

M. Rock (Canada) (*parle en anglais*) : J'aimerais dire tout d'abord combien le Gouvernement canadien apprécie la possibilité de prendre part à ce débat aujourd'hui. Cette initiative du Gouvernement argentin témoigne une fois de plus de la sincérité de l'engagement de ce pays en faveur de la cause de la reconstruction en Haïti. La participation aujourd'hui de tant de hauts représentants des gouvernements de notre région et d'ailleurs illustre le caractère véritablement international et interrégional de ce travail solidaire.

Près d'une année s'est écoulée depuis que l'ancien Président Jean-Bertrand Aristide a quitté Haïti, alors que le pays était dans un état de profonde agitation et au bord de la guerre civile. Les mesures prises par le Conseil de sécurité – d'abord en autorisant le déploiement de la Force intérimaire multinationale, puis en créant la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) – ont fourni un appui important au Gouvernement de transition d'Haïti dans ses efforts pour stabiliser le pays et assurer la sécurité, promouvoir la réconciliation et relancer le processus démocratique. Nous pensons que, sous la direction de l'Organisation des Nations Unies, une approche coordonnée entre les acteurs nationaux et les partenaires régionaux et internationaux assurera un avenir meilleur pour tous les Haïtiens.

Nous souhaitons en particulier dire quelques mots à propos de Juan Gabriel Valdés, le Représentant spécial du Secrétaire général, qui a fourni un travail si efficace et a su gagner la confiance et le respect de tous les acteurs par sa franchise, sa compétence et son indéniable dévouement.

Le Canada suggère respectueusement qu'Haïti doit à l'heure actuelle relever trois défis fondamentaux et urgents. Premièrement, établir dans le pays un climat de sécurité durable et mettre en œuvre des programmes complets de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR). Deuxièmement, procéder à la reconstruction économique et sociale du pays. Troisièmement, encourager la réconciliation nationale et relancer le processus démocratique en Haïti. Bien qu'il faille déployer simultanément des efforts sur ces trois fronts, il est clair que, sans un environnement sûr, la reconstruction économique et sociale ne saura se réaliser, la réconciliation ne restera qu'un vœu, et le processus démocratique, qui doit à terme mener à la tenue d'élections libres et régulières, ne pourra avoir cours.

Je voudrais tout d'abord traiter brièvement des problèmes de sécurité. Le Canada se félicite que le Gouvernement haïtien a entrepris de se pencher sur la question des anciens membres des forces armées d'Haïti. Ce problème continue d'avoir des incidences graves sur la situation en matière de sécurité, notamment en ce qui concerne la capacité de la Police nationale haïtienne et de la MINUSTAH d'accomplir efficacement leur travail. Le Canada salue la volonté du Gouvernement de transition d'Haïti de s'attaquer concrètement à ce problème, et se félicite de son plan consistant à créer une Commission nationale de DDR. Cependant, nous estimons que cette question doit être réglée de toute urgence. Nous suggérons aussi que toute réinsertion au sein de la Police nationale haïtienne ou des autres services de sécurité de membres des anciennes forces armées doit s'effectuer suivant un protocole rigoureux et complet de sélection et de formation des candidats, afin de garantir un processus transparent, responsable et efficace.

Le Canada va continuer à jouer un rôle important en ce sens, comme en témoigne notre contribution actuelle à la MINUSTAH, notamment à sa composante de police civile. Dans ce contexte, nous nous félicitons particulièrement des récentes opérations conjointes entre la MINUSTAH et la Police nationale haïtienne, qui sont parvenues à appuyer le rétablissement et le maintien de l'état de droit, de la sécurité et de l'ordre public en Haïti. Ces opérations fournissent d'excellents exemples du type d'étroite coordination qui joue un rôle fondamental dans nos efforts collectifs pour créer un environnement sûr et stable. Nous espérons que celles-ci se poursuivront. Toutefois, nous estimons

qu'une véritable sécurité ne pourra être atteinte sans qu'il ait été mis fin à l'impunité et sans une action efficace de promotion et de protection des droits de la personne.

(*l'orateur poursuit en français*)

Le Canada condamne toutes les violations des droits de la personne. Nous exhortons le Gouvernement de transition à veiller à ce que la loi soit dûment appliquée et que les individus qui devraient être incarcérés soient effectivement inculpés conformément à la loi haïtienne. Nous faisons bon accueil à l'enquête qu'a récemment lancé la MINUSTAH sur les allégations d'exécutions extrajudiciaires qui auraient été commises par la Police nationale haïtienne. Nous réclamons aussi qu'il soit immédiatement mis un terme à l'exercice non autorisé de fonctions de maintien de l'ordre par des groupes armés.

(*l'orateur reprend en anglais*)

J'aimerais passer brièvement aux défis de la reconstruction économique et sociale. Lors de la réunion du Groupe de contact au mois de décembre, les pays donateurs ont identifié la lenteur de leurs décaissements comme étant peut-être le problème le plus grave. Nous sommes tous convenus de rechercher de façon proactive des solutions permettant de réduire les goulots d'étranglement et d'accroître l'appui au renforcement des capacités dans les ministères qui exigent une assistance. Il est urgent que nous identifiions rapidement quatre ou cinq projets prioritaires susceptibles de donner rapidement des résultats sur le terrain. Nous travaillons intensément avec le Gouvernement de transition et nos partenaires en vue d'identifier des solutions en ce sens.

Depuis décembre, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a fourni près de 16 millions de dollars canadiens au Gouvernement de transition d'Haïti pour l'aider à régler ses arriérés à la Banque mondiale, ce qui lui permettra d'être admissible à de nouveaux modes de soutien financier offerts par la Banque. De plus, une partie de la contribution en question ira à la construction de la « Route de rail » à Port-au-Prince, un projet hautement visible cofinancé par le Canada et la Commission européenne et mis en oeuvre en collaboration avec la MINUSTAH. La réalisation de ce projet fournira à Port-au-Prince une sortie vers le sud et créera des emplois pour les populations des zones riveraines de la nouvelle artère, qui constituent une banlieue défavorisée de la capitale.

Il est clair qu'il reste encore beaucoup à faire pour rebâtir rapidement Haïti, et le Canada a conscience que notre engagement doit se poursuivre sur le long terme.

Nous sommes heureux d'assumer la présidence du Groupe consultatif ad hoc du Conseil économique et social chargé d'examiner les obstacles au développement qui se posent en Haïti. Ce Groupe déterminé, qui inclut le Bénin, le Brésil, le Canada, le Chili, Haïti, l'Espagne et Trinité-et-Tobago, travaille activement avec le Gouvernement de transition, la MINUSTAH, les institutions financières internationales et le Représentant spécial pour cerner les obstacles au développement. Nous avons déjà identifié des questions comme le renforcement des capacités, le financement à long terme des programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) et l'implication de la diaspora haïtienne comme nécessitant une attention particulière. Le Groupe accueille favorablement la possibilité qui lui est offerte de collaborer avec le Conseil de sécurité au redressement de la situation en Haïti et, à cette fin, espère qu'une Mission conjointe en Haïti sera bientôt organisée.

Le Premier Ministre Martin, lors d'une visite en Haïti, et à la Conférence de Montréal devant la diaspora haïtienne, a encouragé tous les Haïtiens à renoncer à la violence et à prendre part à un vaste processus de réconciliation nationale ouvert et franc. Il s'est également engagé à ce que le Canada appuie les efforts pour restaurer la démocratie par la tenue d'élections libres et équitables. Nous avons le plaisir d'annoncer que cette semaine, le Canada s'est engagé à verser 17 millions de dollars canadiens pour aider au bon déroulement du processus électoral, ce qui permettra au Conseil électoral provisoire de s'acquitter de son mandat. Cependant, pour que ces élections soient un succès, il faudra non seulement que certaines conditions techniques soient réunies, mais également qu'un climat politique propice s'instaure. Un tel climat ne peut s'instaurer que par l'établissement d'un dialogue national ouvert et franc entre tous les segments de la société haïtienne et les principaux partis politiques, y compris le Fanmi Lavalas.

Nous estimons qu'un tel dialogue national est fondamental pour que tous les Haïtiens se mobilisent

pour restaurer l'ordre démocratique et participer à la reconstruction et au développement durable de leur pays. Nous nous félicitons de ce que le Premier Ministre Latortue se soit récemment engagé à tout mettre en œuvre pour lancer ce processus. Nous exhortons tous les acteurs politiques à renoncer à la violence et à prendre pleinement part à ce processus.

Le Canada a promis plus de 180 millions de dollars sur deux ans pour la reconstruction d'Haïti. Nous sommes conscients que la tâche à accomplir est énorme et qu'elle sera coûteuse, mais, cette fois-ci, la communauté internationale ne peut pas décevoir le peuple haïtien. Le Canada tient à contribuer à l'instauration d'une société stable, démocratique et prospère en Haïti, et nous sommes prêts à continuer à travailler avec le Gouvernement de transition, l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux pour atteindre cet objectif.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Maroc, à qui je donne la parole.

M. Bennouna (Maroc) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Vous êtes connu, Monsieur le Ministre, pour votre grand rayonnement diplomatique ainsi que pour votre engagement en faveur de la paix sur votre continent, et en particulier dans la région des Caraïbes et en Haïti. Nous sommes persuadés que sous la conduite éclairée de l'Ambassadeur César Mayoral, l'équipe argentine s'acquittera de la meilleure manière possible de ses responsabilités à la présidence, ainsi qu'elle a déjà commencé à le faire, à la satisfaction de tous.

Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue au Conseil à tous les nouveaux membres et rendre hommage au travail très positif et très fructueux qui a été celui de la présidence algérienne au cours du mois de décembre.

Je suis heureux que vous ayez pris, Monsieur le Président, l'initiative d'organiser ce débat public sur la situation en Haïti. C'est une question à laquelle le Royaume du Maroc accorde la plus grande importance, tant du point de vue de nos très anciennes relations de coopération avec ce pays ami, à la stabilité et à la sécurité duquel nous sommes très attachés, que du point de vue de notre contribution au développement harmonieux de la région des Caraïbes, une question, Monsieur le Président, qui vous tient également à coeur.

Avant de m'exprimer sur la situation en Haïti, je tiens à remercier le Secrétaire général de notre Organisation, M. Kofi Annan, et son Représentant spécial et chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), M. Juan Gabriel Valdés, qui est un ami également pour avoir été le Représentant permanent du Chili auprès de l'ONU, de leur travail sans relâche et de leur dévouement en faveur du rétablissement de la paix et de la sécurité et du renforcement du processus politique en Haïti.

Nous tenons aussi à saluer les efforts accomplis par la Force multinationale intérimaire en Haïti, composée des contingents des États-Unis, du Canada et de la France, et qui a assumé avec beaucoup de professionnalisme toutes ses responsabilités.

Haïti est un pays qui a donné au monde et à la francophonie d'éminents artistes et poètes. Il est doté d'une grande vitalité culturelle. Mais c'est un pays qui, malheureusement, a été aussi victime d'affrontements et de cycles de violences qui l'ont déstructuré, en le privant des moyens de faire face aux besoins fondamentaux de sa population et aux défis de son développement durable et ce, sans compter les catastrophes naturelles qui ont aggravé cette situation.

Lorsque notre Organisation a lancé un appel, en avril dernier, aux États Membres pour soutenir la transition politique en contribuant à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), créée par la résolution 1529 (2004) du Conseil, le Royaume du Maroc n'a pas hésité à répondre positivement à cet appel. Dès le mois de juillet, en effet, nous avons décidé, en étroite coopération avec le Royaume d'Espagne, pays voisin également attaché à la sécurité et à la stabilité de cette région des Caraïbes, de participer à la MINUSTAH avec un contingent militaire opérationnel.

Il s'agit pour le Maroc d'oeuvrer pour la pleine réussite des objectifs de la Mission des Nations Unies afin que toutes les conditions soient réunies, pour que le processus constitutionnel reprenne normalement à Haïti et que les pouvoirs publics retrouvent un fonctionnement régulier dans le cadre de l'état de droit.

Nous espérons vivement que les conditions de sécurité seront rétablies au plus tôt de manière à ce que le Gouvernement de transition puisse organiser les

élections au cours de l'année 2005. Depuis le mois de novembre dernier, le contingent marocain est à pied d'oeuvre et s'acquitte parfaitement de ses responsabilités au sein de la MINUSTAH. De même, la coordination entre le Maroc et l'Espagne fonctionne de façon remarquable, puisque les forces des deux pays ont pris le relais du bataillon chilien à Fort Liberté et à Terre Rouge dans le nord-est d'Haïti et contrôlent aujourd'hui les principaux points de franchissement de la frontière avec la République dominicaine, en particulier pour contrecarrer la contrebande et le trafic d'armes.

Il est heureux que les nombreuses contributions à la MINUSTAH lui permettent maintenant de bénéficier de la quasi-totalité des effectifs prévus par le Conseil de sécurité, et de se déployer ainsi dans l'ensemble du pays afin d'y assurer une présence permanente. Nous tenons, à ce propos, à saluer le commandement efficace et respecté qui est exercé par le Brésil avec grande compétence. Le dernier rapport du Secrétaire général sur la MINUSTAH en date du 18 novembre 2004, esquisse les pistes essentielles pour progresser dans la réflexion et les efforts engagés en vue de permettre à notre Organisation de mener à bien le processus de transition en cours en Haïti.

Nous espérons vivement que le Gouvernement de transition, avec l'aide de la MINUSTAH bien sûr, mènera sans attendre ses programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, qui devraient aboutir à la création de la Commission nationale de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, tel que cela est recommandé par notre Secrétaire général. Le désarmement des bandes armées constitue, à notre sens, la condition *sine qua non* du retour à la stabilité sur l'île et du succès du processus de transition. Le désarmement des milices contribuerait non seulement à l'instauration d'un environnement adéquat pour les élections à venir, mais favoriserait aussi, sans aucun doute, la restauration de l'état de droit sur l'île.

Si le rétablissement de la sécurité est une condition nécessaire du processus de transition et de consolidation de la paix, nous demeurons convaincus que, pour réussir durablement, ce processus doit être accompagné d'une réforme politique en profondeur, où tous les acteurs s'engagent à dialoguer et à coopérer à l'organisation d'élections transparentes et loyales. Il va sans dire que l'accomplissement de ces objectifs est aussi largement conditionné par le degré et le niveau de l'assistance internationale, dans les domaines militaire, humanitaire, économique et politique.

Nous nous réjouissons que les institutions financières et les pays donateurs aient répondu à l'appel du Conseil de sécurité, conformément à sa résolution 1576 (2004), ce qui a permis un décaissement important des fonds annoncés à la Conférence internationale des donateurs pour Haïti, tenue à Washington les 19 et 20 juillet 2004. Nous espérons que ce soutien financier se poursuivra car il conditionne largement la normalisation de la situation en Haïti. Il y a un lien entre l'action purement militaire et l'action économique en faveur des besoins fondamentaux de la population.

En ce début d'année, nous émettons le souhait que le Gouvernement de transition et toutes les parties concernées iront vers l'apaisement, avec l'aide de la MINUSTAH, dans le cadre du mandat fixé par le Conseil de sécurité. Nous sommes persuadés que la concorde politique, une fois retrouvée, entraînera tous les Haïtiens à se mobiliser pour le développement et la prospérité de leur pays.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de Cuba. Je lui donne la parole.

M. Requeijo Gual (Cuba) (*parle en espagnol*) : Avant toute chose, je souhaite vous dire, Monsieur le Président, la satisfaction de la délégation cubaine à vous voir ainsi présent aujourd'hui pour cette séance du Conseil de sécurité et me joindre à ceux qui m'ont précédé pour féliciter la République argentine des hautes responsabilités qu'elle assume à la tête de cet organe en ce mois de janvier.

Haïti, berceau des luttes pour la liberté et contre le colonialisme en Amérique et première République noire indépendante d'Occident, est aujourd'hui laissée de côté et oubliée par la communauté internationale; elle souffre de la misère, d'un sous-développement chronique et structurel et s'enfonce dans la violence et dans des crises politiques constantes, auxquelles ne sont pas étrangers certains intérêts d'autres pays et l'interventionnisme continu qui a marqué l'histoire malheureuse de cette République. Dans un pays à l'agonie suite aux effets dévastateurs d'une succession de catastrophes naturelles et aux dégâts causés à son environnement déjà bien dégradé, le peuple frère d'Haïti aura connu une année 2004 particulièrement tragique.

Cuba, qui se sent sœur des destinées du peuple haïtien de par son histoire et sa culture, continue de suivre avec attention et préoccupation l'évolution des événements en Haïti. Notre pays, qui a fait de la coopération solidaire et sans conditions un pilier de ses relations avec le peuple haïtien, considère qu'il est du devoir incontournable de la communauté internationale de contribuer massivement, par des ressources financières et humaines, au relèvement économique et social et à la réconciliation nationale de ce peuple frère.

Haïti est indubitablement l'un des exemples les plus clairs des effets néfastes de l'ordre international actuel sur les pays sous-développés, surtout lorsqu'il s'agit d'un pays qui pendant plus de 200 ans a dû subir le colonialisme, l'exploitation et l'intervention les plus patentes.

Mon pays appuie tous les efforts déployés par le peuple haïtien pour surmonter les tensions actuelles et mener à bien un processus national de dialogue et de réconciliation ainsi que ceux réalisés par la Communauté des Caraïbes pour trouver un règlement pacifique et juste de la situation en Haïti. Ce règlement ne pourra se faire qu'en encourageant le développement économique et social du pays et la mise en valeur de ses ressources humaines et de son infrastructure. Il est indispensable que la communauté internationale et les institutions internationales accroissent leurs contributions et s'engagent de façon permanente en faveur de ce pays des Caraïbes. Nous espérons que l'ONU et la communauté internationale dans son ensemble uniront leurs efforts pour atteindre cet objectif et que les offres faites pendant la Conférence internationale des donateurs pour Haïti seront concrétisées.

Il incombe également aux membres de ce Conseil de s'employer à ce que cet objectif soit effectivement réalisé. Se pencher uniquement sur ce que l'on appelle les « problèmes de sécurité » d'Haïti sans tenir compte du fait que seuls le développement et le progrès pourront conduire à la paix et à la stabilité de ce pays meurtri des Caraïbes serait une stratégie irréaliste et de courte vue, vouée à l'échec à court terme. Seule des preuves de solidarité sont de nature à démontrer concrètement le sens du devoir de la communauté internationale et son attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale d'Haïti.

La coopération que Cuba maintient avec Haïti sans interruption depuis des années est une preuve de tout ce que l'on peut faire grâce à la collaboration et à l'aide au développement de ce pays. Cuba coopère avec Haïti dans différents secteurs, et tout particulièrement dans le domaine de la santé. Sur plus de cinq ans de coopération médicale, ce sont 1 909 spécialistes cubains des questions de santé qui ont travaillé en Haïti. Grâce à leur travail, près de six millions de consultations ont pu être effectuées; 756 000 doses de vaccins ont pu être injectées; ils ont assisté 52 000 accouchements et ont procédé à 75 000 interventions chirurgicales. L'ensemble de ces actions a permis de sauver plus de 120 000 vies humaines.

En dépit de la situation critique que connaît le pays, ces collaborateurs cubains, rigoureusement attachés au critère de non-ingérence dans les affaires intérieures d'Haïti, sont restés à leur poste. Notre brigade médicale, en particulier, qui comprend 492 agents de santé, répartis dans les 10 départements du pays, a été un exemple de coopération désintéressée qui a permis de sauver des vies humaines dans des conditions particulièrement difficiles.

La coopération de Cuba avec Haïti ne se limite pas à des soins médicaux administrés directement à la population. Elle comprend la formation continue de ressources humaines, qui permettront de créer des capacités à court et à moyen termes. Plus de 3000 personnes ont pris part à ces programmes et, aujourd'hui, 889 étudiants haïtiens étudient à Cuba, dont 606 dans notre faculté latino-américaine de médecine.

Nous réaffirmons encore une fois la détermination du peuple et du Gouvernement cubains de continuer à contribuer par tous les moyens dont ils disposent à la réalisation d'un règlement pacifique, juste et durable de la situation concernant Haïti.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de Cuba des aimables paroles qu'il a adressées à mon pays.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Uruguay. Je lui donne la parole.

M. Paolillo (Uruguay) (*parle en espagnol*) : L'Uruguay, qui compte parmi les 10 principaux fournisseurs de contingents aux missions de paix, a répondu immédiatement à l'appel de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

(MINUSTAH), envoyant environ 600 membres de ses forces militaires et de police, qui ont été les premiers à être déployés dans le pays. L'Uruguay est actuellement le troisième fournisseur de contingents à la MINUSTAH.

Notre gouvernement a récemment décidé d'accroître sa présence militaire en Haïti. À cet effet, le Parlement, il y a quelques jours à peine, a autorisé le déploiement de 200 hommes supplémentaires. Ce nouveau contingent devrait pouvoir débarquer sur le territoire haïtien aux premiers jours du mois de février.

Ainsi, l'Uruguay s'associe aux efforts entrepris par l'ONU, non pas pour imposer des règlements aux problèmes politiques qui affligent ce pays tourmenté, mais pour aider son peuple et ses gouvernants à trouver leurs propres solutions.

Il incombe au Gouvernement de transition de mener le pays sur la voie de l'instauration et de la consolidation d'un État fondé sur la primauté du droit et sur le fonctionnement des institutions démocratiques. Ceci ne sera possible qu'en accord avec les principes démocratiques et dans le respect rigoureux des droits de l'homme. C'est pourquoi nous croyons qu'il convient de rappeler les exhortations lancées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1542 (2004) et 1576 (2004), pour ce qui est, en particulier, de la libération des personnes détenues pour des raisons exclusivement politiques et qui n'ont pas fait l'objet de chefs d'inculpation, et de la nécessité d'adopter toutes les mesures requises pour que les violations des droits de l'homme ne restent pas impunies.

L'accord signé récemment par la Mission de stabilisation avec le Gouvernement haïtien en vue de tenir des élections générales cette année, et les annonces de contributions faites par le Canada, l'Union européenne et les États-Unis pour financer ces élections constituent de très bonnes nouvelles qui montrent que le processus de stabilisation est en marche.

Il faut également accélérer autant que possible le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, et c'est pourquoi nous espérons que le Gouvernement de transition va achever l'élaboration du cadre juridique qui régira ce processus. Il est, d'autre part, essentiel que l'on continue d'élaborer et d'appliquer des programmes de développement à long terme.

Mais nous comprenons bien que, compte tenu de la situation économique et sociale déplorable qui touche la majorité de la population haïtienne, il faut accorder la priorité aux programmes à court terme dont l'objectif est de répondre sans délai aux besoins élémentaires des Haïtiens en matière d'alimentation, de logement et de services de base.

À ce stade, les efforts devraient viser principalement à tenter de réduire l'extrême pauvreté qui afflige la population d'Haïti. Rappelons qu'Haïti est au 153e rang pour l'indicateur du développement humain. Dans un pays dont le produit national brut est de 415 dollars par personne, et dans une société qui manque des éléments de base nécessaires pour subsister avec un minimum de dignité, la normalisation de la situation politique et de la situation en matière de sécurité en Haïti semble être, sinon une mission impossible, du moins une tâche extrêmement difficile à réaliser avec succès, à moins d'une amélioration du cadre socioéconomique dans lequel se place l'assistance que la communauté internationale fournit à ce pays.

Si la présence de la MINUSTAH s'accompagne de l'aide matérielle qui permettra d'apporter au moins une légère amélioration des conditions de vie qui ont cours dans le pays, cela accroîtra sans doute la confiance des habitants dans la Mission et leur désir de coopérer aux processus de réconciliation et de désarmement et de démobilisation. Ainsi, il nous semble très important de doter la MINUSTAH de la capacité d'exécuter rapidement des projets à court terme qui auront des effets tangibles immédiats pour la population, comme l'a proposé le Secrétaire général dans son dernier rapport sur la Mission de stabilisation.

Je tiens à exprimer notre satisfaction à la suite de la décision prise par le Conseil économique et social de réactiver son propre groupe consultatif ad hoc sur Haïti dont le travail, nous l'espérons, aidera le pays à se relever. Le groupe consultatif devra coordonner ses travaux avec le groupe restreint créé par le Conseil de sécurité conformément au paragraphe 5 de sa résolution 1542 (2004) afin d'éviter toute duplication des tâches.

Le rétablissement de l'ordre et de la sécurité en Haïti et la mise en place de conditions propices au développement constituent une tâche gigantesque qui exige des ressources humaines et financières considérables, ainsi que la persévérance et le

dévouement de toutes les personnes et de toutes les institutions impliquées dans cet effort. Nous sommes convaincus que, sous la direction de l'Ambassadeur Juan Gabriel Valdés, que nous remercions pour le rapport qu'il nous a présenté ce matin, cet effort sera fructueux.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Bolivie.

M. Quiroga (Bolivie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, Monsieur le Président, saluer de votre présence à cette séance, celle des Ministres des relations extérieures du Brésil, du Chili, du Guyana, de Haïti et de la République dominicaine, ainsi que la présence du Représentant spécial du Secrétaire général en Haïti et celle du Secrétaire général par intérim de l'Organisation des États américains (OEA).

Je tiens à féliciter la République argentine et vous-même personnellement d'avoir pris l'initiative de convoquer ce débat public au Conseil de sécurité qui, comme cela est souvent le cas, permettra de mieux comprendre la situation concernant Haïti et de sensibiliser la communauté internationale au caractère prioritaire que revêt pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes la consolidation du processus institutionnel et de l'état de droit dans la République d'Haïti.

Nous sommes préoccupés par le fait que ce pays frère des Caraïbes n'a pas encore réussi à surmonter l'état de crise périodique à laquelle contribuent des problèmes politiques, sociaux, humanitaires, économiques, financiers et de sécurité complexes et interdépendants, qui ont maintenu la majeure partie de sa population en marge du processus de développement.

En dépit des efforts déployés par l'OEA et l'ONU depuis 1988, on n'a toujours pas réussi à maintenir en Haïti le principe de la légitimité démocratique, si ce n'est pour de très courtes périodes.

Grâce aux leçons tirées de la Mission de stabilisation de 1994, et devant la gravité et l'urgence de la situation, la délégation bolivienne avait appuyé la résolution 1529 (2004) du Conseil de sécurité qui, sur la demande du Gouvernement de transition d'Haïti, autorisait le déploiement d'une force multinationale et demandait au Secrétaire général de préparer une mission de stabilisation, la MINUSTAH, qui s'est concrétisée avec la résolution 1542 (2004) adoptée au titre du Chapitre VII.

Nous regrettons la détérioration de la situation en matière de sécurité et la montée constante de la tension dans le climat politique auquel se réfère le Secrétaire général dans son rapport de novembre dernier et, dans le même temps, nous incitons le Gouvernement de transition à poursuivre les mesures visant à rétablir le processus démocratique et le plein respect des droits de l'homme, ainsi que l'état de droit dans la République haïtienne.

Dans son rapport, le Secrétaire général décrit également les progrès accomplis dans le déploiement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et les activités des diverses forces qui la composent, entre autres celles des neuf pays latino-américains qui fournissent des officiers et des contingents militaires, ainsi que des agents de police civile et des unités de police formées.

Nous constatons avec satisfaction que les dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies ont été mises en pratique de façon positive, d'une part grâce à la signature du mémorandum d'accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains (OEA) sur l'assistance électorale à Haïti et, d'autre part, grâce aux contacts avec la Communauté des Caraïbes (CARICOM), pour analyser l'assistance électorale que fourniraient ses membres pour appuyer les efforts de réconciliation et de redressement du peuple haïtien.

J'aimerais exprimer notre reconnaissance au Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, l'Ambassadeur Juan Gabriel Valdés, pour le rapport qu'il nous a présenté et, dans le même temps, à l'Ambassadeur Luigi Einaudi, Secrétaire général par intérim de l'OEA, pour les précieuses informations et données qu'il nous a fournies. J'aimerais également souligner les éléments très éclairants qu'a partagés avec nous la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

Sur le plan de l'action humanitaire, nous convenons avec le rapport de l'importance que la MINUSTAH démontre son efficacité à travers des mesures qui aient des effets tangibles pour la population. C'est un point particulièrement sensible dans les petits États insulaires en développement, particulièrement vulnérables aux catastrophes naturelles, comme on l'a vu de façon tragique.

Par ailleurs, la sécurité est une condition indispensable à un processus de transition politique qui débouche sur un processus démocratique, participatif et incluant tous les secteurs de la société. Ce sera sans aucun doute un des défis les plus importants pour la MINUSTAH dans ses tâches d'appui au Gouvernement de transition : elle suppose non seulement que l'on renforce la confiance de la population, mais également que l'on mette en pratique des programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion.

La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti est une preuve de l'engagement de la communauté internationale et, plus particulièrement, de toute notre région vis-à-vis du peuple haïtien. Le succès de la MINUSTAH constitue un défi et une responsabilité à laquelle les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ne peuvent se dérober dans leur tâche de maintenir une véritable zone de paix et de développement dans notre région.

Nous réaffirmons l'appui de la Bolivie en faveur des efforts que déploie Haïti et nous lançons un appel à la communauté internationale tout entière afin qu'elle poursuive une coopération résolue et à long terme qui permette à la MINUSTAH de s'acquitter intégralement de son mandat.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant est l'Ambassadeur du Honduras, auquel je donne la parole.

M. Suazo (Honduras) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur de prendre la parole devant le Conseil de sécurité, placé sous votre habile direction. Nous voudrions plus particulièrement saluer la sage décision de la délégation argentine de convoquer ce débat public sur la situation en Haïti, pays frère avec lequel le Honduras maintient d'excellentes relations d'amitié et de coopération; pays avec lequel, depuis la création de l'ONU, nous entretenons des liens proches, comme autour de cette table.

Nous approuvons chaleureusement votre initiative d'inviter les Ministres des affaires étrangères du Brésil, du Chili, de la Barbade et de la République dominicaine, le Secrétaire général par intérim du Secrétaire général, l'Ambassadeur Juan Gabriel Valdés, et le Représentant de l'Organisation des États américains (OUA), l'Ambassadeur Luigi Einaudi, et nous nous félicitons tout particulièrement du message transmis au Conseil par le Ministre des relations extérieures de Haïti.

La participation de l'ONU et de l'OUA en Haïti avant la création de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA), en 1993, et des missions ultérieures qui nous ont conduits à la MINUSTAH, nous rappelle notre participation au sein du Conseil, ainsi que les débats sur la nécessité pour cette République sœur de retrouver un ordre démocratique et constitutionnel; débats au cours desquels l'Argentine et le Honduras – à cette époque membres du Conseil – ont repris espoir et optimisme. Dix ans plus tard, en janvier 2005, nous comprenons combien il peut être difficile d'atteindre certains objectifs, aussi simples qu'ils puissent paraître.

Le Honduras, à cette époque a en outre introduit le thème de la situation humanitaire en Haïti à l'Assemblée générale de l'ONU. Il a été donné dûment suite à cette initiative, jusqu'à ce que ce thème n'apparaisse plus que tous les deux ans, pour finalement tomber dans l'oubli. Au cours des deux sessions d'examen de ce thème devant l'Assemblée générale, il n'y a eu ni résolution ni débat sur la situation humanitaire en Haïti. La faute revient en partie à la communauté internationale.

Après dix ans et devant une situation qui se répète, on pourrait être découragé. Mais il est préférable de ne retenir que l'aspect positif et se dire que nous n'oublierons pas le peuple haïtien. Nous continuons à nous réunir pour chercher le meilleur moyen de régler ses problèmes et l'aider à réaliser un redressement politique et socioéconomique. Les Objectifs du Millénaire sont les mêmes pour tous. Les moyens de les réaliser et les ressources disponibles à cette fin ne le sont pas. C'est pourquoi cet événement suscite de nouveaux espoirs pour Haïti.

Dans son dernier rapport sur Haïti (S/2004/908), le Secrétaire général affirme sans ambiguïté :

> « Le scrutin local aura lieu le 6 novembre 2005. Le premier tour des élections nationales (présidentielles et législatives) se déroulera le 27 novembre 2005, un deuxième tour étant prévu pour le 18 décembre 2005. » (*par. 29*)

Il poursuit en ces termes :

> « Le mémorandum d'accord concernant l'assistance électorale à Haïti a été signé les 2 et

3 novembre 2004 par l'ONU et l'Organisation des États américains (OEA). » (*par. 31*)

Le panorama politique en Haïti semblera ainsi s'éclaircir. Nous espérons que le calendrier pourra être respecté sans contretemps.

S'agissant du problème humanitaire, la situation est très différente. Aussi lançons-nous un appel tout particulier à la communauté internationale sur la vulnérabilité de l'environnement et pour que l'aide internationale ne dure pas uniquement – comme l'a récemment écrit le *New York Times* – tant que la crise fait les gros titres des journaux. La communauté internationale ne doit pas oublier les engagements pris à long terme quand la situation n'est plus d'actualité ou, surtout, quand elle affronte les contraintes qui surgissent toujours au moment de rendre effective cette coopération.

Le rapport du Secrétaire général est explicite quant aux dommages et aux dégâts causés par les récentes inondations qui ont sévi dans ce pays, mais qui ne font plus les gros titres. De façon tragique, une autre catastrophe naturelle sans pareille survenue dans nos pays frères de la région de l'Asie et du Pacifique – auxquels nous avons déjà exprimé notre solidarité – fait rapidement oublier les plus de 2 000 morts et 30 000 autres victimes en Haïti.

Haïti s'est en outre vu gravement touché par des pandémies telles que le VIH/sida. Un effort supplémentaire pourrait être déployé en matière de coopération pour renforcer les programmes de santé dans ce pays. C'est en ce sens qu'est lancé notre appel à la communauté internationale.

Dans l'histoire de la communauté internationale et, en particulier, de l'Amérique latine, Haïti occupe une place toute particulière. Une des premières terres à être découvertes est devenue indépendante en 1804. En 1816, elle accueillait et soutenait sans réserve celui que nous appelons le libérateur de l'Amérique, Simon Bolivar. Nous sommes donc redevables à cette république sœur. Le Honduras exprime sa solidarité dans ces moments difficiles et fait retentir sa voix pour que l'on n'oublie pas à nouveau le peuple haïtien.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant d'El Salvador, auquel je donne la parole.

Mme Gallardo (El Salvador) (*parle en espagnol*) : J'aimerais tout d'abord exprimer la satisfaction du Gouvernement salvadorien devant l'initiative que vous avez prise, Monsieur le Président, de tenir un débat public du Conseil de sécurité pour examiner la situation en Haïti. Nous saisissons aussi cette occasion pour exprimer notre confiance en la manière dont l'Argentine conduira avec diplomatie les travaux de ce Conseil.

Mon gouvernement accorde une grande importance à ce sujet, non seulement en raison des incidences régionales en matière de paix et de sécurité, mais aussi à cause du drame humain et des besoins pressants que connaît la société civile haïtienne en ce moment. La paix sociale à laquelle celle-ci aspire exige que l'on avance dans la création, puis la consolidation, d'institutions démocratiques qui permettront d'améliorer les conditions de vie et de renforcer l'état de droit.

Par ailleurs, ce débat nous offre l'occasion de réaffirmer la volonté politique du Gouvernement salvadorien de continuer à contribuer, dans la mesure de nos possibilités limitées, au processus de stabilisation que la communauté internationale et le Gouvernement de transition mènent à bien en Haïti. Ce processus s'inscrit dans le cadre de l'action de la communauté internationale, dans la perspective mondiale de l'Organisation des Nations Unies avec la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), comme sous l'angle régional, avec l'action de l'Organisation des États américains (OEA), de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et du Groupe de Rio. Il faut continuer à renforcer ce processus.

Nous saisissons aussi cette occasion pour rendre hommage au travail et aux démarches du Secrétaire général de l'ONU dans tout ce processus.

El Salvador partage la préoccupation du Gouvernement de transition d'Haïti devant la détérioration de la situation en matière de sécurité, notamment à Port-au-Prince, et devant le climat politique tendu qui en découle. L'existence de divers groupes armés, et l'intention qu'ont certains d'entre eux d'affronter le Gouvernement de transition, continuent de représenter l'une des principales menaces pour la paix et la sécurité dans ce pays. De même, ma délégation espère que les mesures proposées par le Gouvernement de transition contribueront à faire diminuer la violence et à favoriser un climat politique propice à la tolérance, au dialogue et à la négociation.

Comme le Conseil le sait, le Gouvernement d'El Salvador est convaincu qu'il s'agit là d'outils nécessaires pour rechercher et consolider la paix. Notre propre histoire l'a démontré.

Par ailleurs, les efforts de coordination conduits par la MINUSTAH et la Police nationale haïtienne à Port-au-Prince en vue de rétablir la confiance de la population dans la capacité de la Police nationale haïtienne se sont révélés efficaces et permettent de progresser sur la bonne voie. Dans ce contexte, il est important de déployer des efforts majeurs pour renforcer la commission nationale chargée du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion. Permettez-moi de rappeler que ce fut une étape essentielle dans le processus de consolidation de la paix en El Salvador, étape à laquelle la communauté internationale accorda beaucoup d'attention.

En ce qui concerne la composante de police civile de la MINUSTAH, le Gouvernement salvadorien étudie, à la demande de l'ONU, la possibilité de détacher un plus grand nombre d'officiers de police, notamment des femmes, pour se joindre aux efforts de la communauté internationale en général, et des pays d'Amérique et des Caraïbes en particulier.

Le Gouvernement salvadorien est convaincu que la stabilisation et la consolidation de la paix en Haïti doivent nécessairement passer par la promotion du dialogue et de la réconciliation nationale. En ce sens, nous sommes heureux d'apprendre l'évaluation positive faite par le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Juan Gabriel Valdés, à la suite de ses réunions d'enquête avec des dirigeants politiques et des représentants de la société civile. Ces acteurs se sont déclarés disposés à participer au dialogue national.

Par ailleurs, l'engagement pris par le Gouvernement de transition d'organiser des élections libres, régulières et dignes de confiance en 2005 et de remettre les rênes du pouvoir au président élu le 7 février 2006 représente, à notre avis, une pièce maîtresse susceptible de contribuer efficacement au succès du dialogue et à la réconciliation nationale. L'expérience salvadorienne en la matière pourrait s'avérer utile pour Haïti, c'est pourquoi nous la mettons à sa disposition, selon les modalités et le format qui pourront être convenus d'un commun accord. Dans ce contexte, ma délégation se félicite du protocole d'accord signé le 3 novembre 2004 par l'ONU et l'Organisation des États américains (OEA), concernant l'assistance électorale à Haïti. Celui-ci définit les responsabilités respectives et met en place un comité de coopération électorale pour veiller à assurer l'efficacité et la cohérence de l'assistance fournie.

S'ajoutant à la gravité de la situation politique, il est important de reconnaître l'incidence négative des catastrophes naturelles, et en particulier des inondations de mai 2004 dans la partie méridionale d'Haïti, ainsi que des pluies torrentielles provoquées par le passage de l'ouragan tropical Jeanne en septembre 2004. Il est indéniable que la nécessité d'une réponse immédiate à cette dernière catastrophe a lancé un nouveau défi à la MINUSTAH, obligée de déployer provisoirement son personnel militaire et de police à Gonaïves pour appuyer les soldats argentins qui assuraient des services de sécurité dans les points de distribution, les entrepôts et les convois humanitaires. La réponse de la communauté internationale fut, de l'avis de ma délégation, pertinente et efficace. Cependant, la vulnérabilité manifeste d'Haïti face aux catastrophes naturelles, s'ajoutant aux tâches de développement qui restent encore à réaliser, représente pour la communauté internationale et pour les autorités nationales un double défi. Nous ne devons pas oublier que la stabilisation politique doit s'accompagner du renforcement de la capacité du pays de lutter simultanément sur ces deux fronts.

Dans ce contexte le Gouvernement d'El Salvador s'associe à l'engagement exprimé par le Groupe de Rio de mener une action coordonnée auprès de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, de la Banque interaméricaine de développement et des pays donateurs pour obtenir rapidement la mise à disposition des fonds et des ressources promis pour la stabilisation d'Haïti. Nous nous félicitons aussi de la décision du Conseil économique et social de réactiver son groupe consultatif spécial sur Haïti.

Pour terminer, j'aimerais exprimer la satisfaction de ma délégation devant les mesures adoptées par le Conseil de sécurité en réponse aux propositions formulées par le Secrétaire général dans son rapport S/2004/908, et notamment en ce qui concerne la prorogation du mandat de la MINUSTAH pour 18 mois de plus, jusqu'au 31 mai 2006. El Salvador est convaincu que la présence attentive de l'ONU dans cette étape du processus de stabilisation en Haïti est

fondamental pour assurer le succès et permettre une réconciliation nationale durable.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant donner la parole à M. Juan Gabriel Valdés, au cas où il souhaiterait répondre à des remarques ou questions formulées au cours de la séance.

M. Valdés (*parle en espagnol*) : J'aimerais prendre brièvement la parole pour remercier, au nom du Secrétaire général et de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), tous les intervenants qui ont pris part au débat d'aujourd'hui. Leurs déclarations nous sont particulièrement utiles pour enrichir la vision que nous avons de la volonté du Conseil de sécurité et de la communauté internationale quant à la tâche que nous avons à mener en Haïti. J'aimerais en particulier dire toute ma reconnaissance pour les paroles très généreuses et imméritées qui m'ont été adressées. Je les prends comme un témoignage de confiance à l'égard de la Mission des Nations Unies, de ses soldats et policiers qui contribuent à appuyer le rétablissement de la sécurité en Haïti et des fonctionnaires de notre Organisation qui prennent part quotidiennement à des tâches d'appui, dans des secteurs très divers, à la société haïtienne, à son développement et sa réconciliation.

J'ai pu voir au cours des interventions comment les différentes délégations qui ont pris la parole ont souligné combien le processus de désarmement de la société haïtienne doit être un élément fondamental de l'action de la MINUSTAH, et doit prendre en compte tous les groupes illégaux qui gardent des armes de guerre sous leur contrôle. J'ai vu aussi que différentes délégations ont insisté sur la nécessité que les Haïtiens s'engagent dans un processus de réconciliation et de dialogue national, et que la MINUSTAH fournisse l'appui technique et politique nécessaire à la société haïtienne pour que ce dialogue donne des résultats positifs au niveau du processus électoral qui aura lieu cette année, comme sur le plan de la gouvernabilité du pays, qu'il faudra affermir au fur et à mesure de la constitution d'un gouvernement démocratique et légitime au cours des premiers mois de l'année prochaine.

J'ai déjà eu l'occasion de vous dire, mon cher ami Rafael Bielsa, combien j'apprécie la présente séance, ainsi que la décision prise par l'Argentine de convoquer le présent débat public du Conseil de sécurité pour évoquer la situation en Haïti. Je pense que la présente séance se tient à un moment où la Mission des Nations Unies, avec l'appui du Gouvernement de transition d'Haïti et la participation croissante de la société haïtienne, est effectivement parvenue à mettre fin au processus de désintégration de cette société qui la conduisait tout droit vers l'abîme. Nous devons maintenant remonter la pente. Et pour cela, nous devons favoriser un processus de réconciliation et de dialogue entre les Haïtiens, nous devons renforcer les institutions, perfectionner le travail de la police et, comme cela a été souvent dit à la présente séance, maintenir l'appui économique apporté par la communauté internationale à des projets qui auront un effet positif sur la qualité de vie de la population haïtienne dans les mois et l'année à venir. La présente séance confirme une fois de plus que la principale contribution de l'Organisation en matière d'assistance aux pays en développement qui connaissent un processus de désintégration interne dépend de la poursuite du travail et de l'aide et de la capacité de convaincre ces pays qu'ils ont eux-mêmes les moyens de se sortir de l'ornière, si la communauté internationale les appuie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant spécial pour les réponses très claires qu'il a apportées et pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité réaffirme le mandat complet de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), tel qu'il a été défini dans les résolutions 1542 (2004) et 1576 (2004) et se déclare pour le maintien de la présence de l'Organisation des Nations Unies en Haïti aussi longtemps que nécessaire.
>
> Le Conseil de sécurité souligne que la réconciliation nationale, la sécurité et le développement économique demeurent la clef de la stabilité en Haïti et, à cet égard, souligne également que l'ensemble des États Membres et des organisations internationales, singulièrement ceux de la région, doivent appuyer le Gouvernement de transition dans cette entreprise.
>
> Le Conseil de sécurité appelle l'attention sur le rôle important joué par la MINUSTAH

dans l'instauration d'un climat sûr et se félicite des récentes opérations menées conjointement par la MINUSTAH et la Police nationale haïtienne (PNH), notamment contre tous les groupes armés illégaux. Il fait néanmoins observer qu'il faut prendre de nouvelles mesures d'urgence pour continuer d'améliorer la sécurité. Le Conseil demande de nouveau à toutes les parties présentes en Haïti de respecter les droits de l'homme et de renoncer à recourir à la violence pour promouvoir leurs objectifs.

Le Conseil de sécurité encourage le Gouvernement de transition à créer sans tarder la Commission nationale de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, afin de traiter tous les groupes armés, en particulier les anciens membres de l'armée, de façon globale. Il fait observer que toute compensation doit faire partie d'une solution globale et durable.

Le Conseil de sécurité demande de nouveau aux institutions financières internationales et aux pays donateurs de verser sans tarder les fonds qu'ils ont annoncés à la Conférence internationale des donateurs pour Haïti, tenue en juillet 2004. Il reconnaît que la MINUSTAH, les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales et les États Membres doivent aider le Gouvernement de transition à élaborer et mettre en œuvre en Haïti des projets de développement, ainsi que des projets à effet rapide.

Le Conseil réaffirme qu'il faut aider le Gouvernement de transition à mettre au point une stratégie de développement à long terme pour Haïti, conformément aux priorités établies dans le cadre de coopération intérimaire.

Le Conseil de sécurité se félicite des mesures prises récemment par le Gouvernement de transition pour libérer certaines personnes détenues sans chef d'accusation ni jugement, et demande au Gouvernement de transition de réviser l'ensemble de ces affaires afin de garantir pleinement le droit d'être jugé équitablement et l'état de droit. À cet égard, le Conseil invite la MINUSTAH à continuer d'appuyer la formation des autorités judiciaires, policières et pénitentiaires haïtiennes aux droits de l'homme, afin d'assurer le respect des normes et règles internationales.

Le Conseil de sécurité encourage le Gouvernement de transition à continuer de prendre des mesures en vue d'instaurer un processus de dialogue national sans exclusive et de réconciliation et invite tous les acteurs politiques en Haïti à renoncer à la violence et à prendre part à ce dialogue sans tarder. Le Conseil appuie pleinement l'action que la Mission continue de mener pour faciliter cette entreprise.

Le Conseil de sécurité demande au Gouvernement de transition, avec l'aide de la MINUSTAH et de l'Organisation des États américains (OEA), de prendre, dans les meilleurs délais, les mesures voulues pour assurer la tenue en 2005 d'élections équitables et libres débouchant sur le transfert des pouvoirs à des autorités élues, et accueille avec satisfaction les décisions prises récemment par le Conseil électoral provisoire (CEP) aux fins de leur préparation. Il encourage tous les partis politiques ayant renoncé à la violence à participer aux élections.

Le Conseil de sécurité déclare son intention d'organiser une mission en Haïti avant le 1er juin 2005, qui pourrait peut-être être menée en même temps qu'une mission du groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social.

Le Conseil de sécurité exprime sa gratitude aux pays qui fournissent du personnel à la Mission. Il engage les pays concernés à fournir dès que possible des contingents et du personnel de police en nombre suffisant pour atteindre l'effectif autorisé pour la MINUSTAH, en soulignant que l'achèvement rapide de ce processus est indispensable pour continuer d'assurer le succès de l'opération.

Le Conseil de sécurité déclare appuyer sans réserve le Représentant spécial du Secrétaire général en Haïti, Juan Gabriel Valdés, et rend hommage à la MINUSTAH et à l'ensemble de son personnel pour leur action. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2005/1.

Le Ministre des affaires étrangères d'Haïti a demandé la parole. S'il n'y a pas d'objection au sein du Conseil, je propose de la lui donner.

Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères d'Haïti.

M. Siméon (Haïti) : Maintenant que cette séance du Conseil de sécurité tire à sa fin, qu'il me soit permis de prendre très brièvement la parole pour une nouvelle fois remercier le pays frère d'Argentine d'avoir organisé cette séance spéciale du Conseil de sécurité et pour présenter mes sincères félicitations à mon ami M. Rafael Bielsa pour la maîtrise avec laquelle il a conduit cette séance.

Je remercie chacun ici d'avoir répondu à son appel aujourd'hui. Le niveau de participation montre à quel point les Membres sont solidaires de mon pays. Je les remercie donc de ce geste de solidarité et de la compréhension de nos problèmes, qui a percé à travers toutes les interventions qui ont été faites. Je les remercie aussi de nous avoir fait sincèrement part de leurs préoccupations et de nous avoir dispensé leurs conseils. Je leur promets d'en faire rapport à mon gouvernement et, au travers des médias, à mon peuple et aux organisations socioprofessionnelles de mon pays. Je compte, au moment où nous allons nous séparer, sur leur accompagnement dans l'avenir car je sais que cet accompagnement sera toujours amical et solidaire.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je ne saurai finir, toutefois, sans remercier le Secrétariat qui a veillé à nous tenir approvisionnés en eau comme en d'autres appuis logistiques essentiels. Je remercie également les interprètes, sans lesquels le Conseil de sécurité serait une tour de Babel.

La séance est levée à 17 h 35.